

81A01

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL du 30 JUIN 2025

RAPPORT DU PRESIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Direction Finances

Service Exécution Budgétaire

Rapport examiné par la 8^{ème} commission :

Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :

Compte administratif 2024 - Approbation - Affectation des résultats de l'exercice 2024.

Pièces jointes ou annexes :

Tableaux financiers - Projet de CA 2024 - Autres documents annexes

Mes chers collègues,

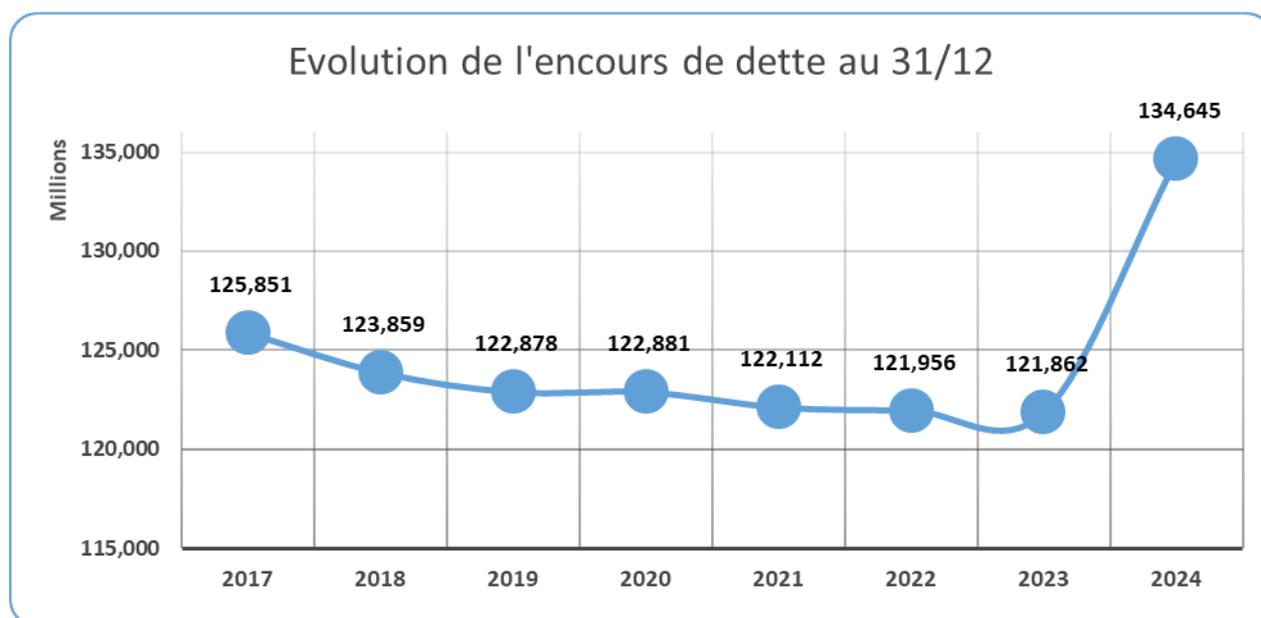
J'ai l'honneur de vous soumettre le compte administratif de l'exercice 2024 qui est conforme au compte de gestion présenté par le payeur départemental.

Les niveaux d'exécution du budget (en mouvements réels) sont très élevés tant en dépense (94,51%) qu'en recette (99,93%).

L'exercice budgétaire 2024 a été marqué par le transfert au 1^{er} janvier des routes nationales RN124 et RN21 et des ressources budgétaires et moyens en personnel, matériel et bâtementaires nécessaires à leur gestion.

Ce transfert de compétence s'est accompagné de la maîtrise d'ouvrage du chantier de mise à 2x2 de voies de la RN124. Dès le début de l'exercice, le Département a pris le relais de l'Etat et a dû supporter l'ensemble des dépenses en faisant « l'avance » des travaux dans l'attente des participations des autres financeurs (l'Etat, la Région Occitanie, les communautés de communes ou d'agglomération participant au financement du chantier). Ceci a nécessité un redimensionnement de l'emprunt annuel à hauteur de ces besoins exceptionnels. Son volume a été déterminé sur la base d'estimations de réalisation et d'avancée du chantier établies avant le transfert.

Ainsi, la collectivité a mobilisé de nouveaux emprunts pour un montant cumulé de 26,270 M€ alors que le remboursement en capital de l'exercice ne s'est élevé qu'à 13,488 M€. Ceci a eu pour effet une augmentation sensible de l'encours de dette qui est passé de 121,862 M€ au 31/12/2023 à 134,645 M€ au 31/12/2024.

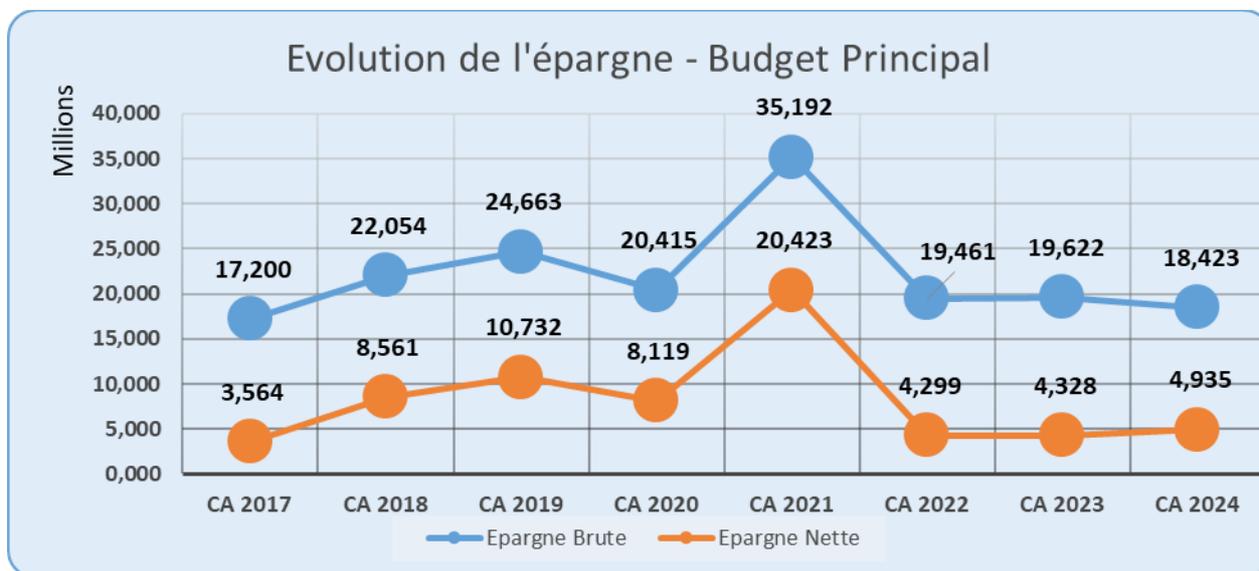
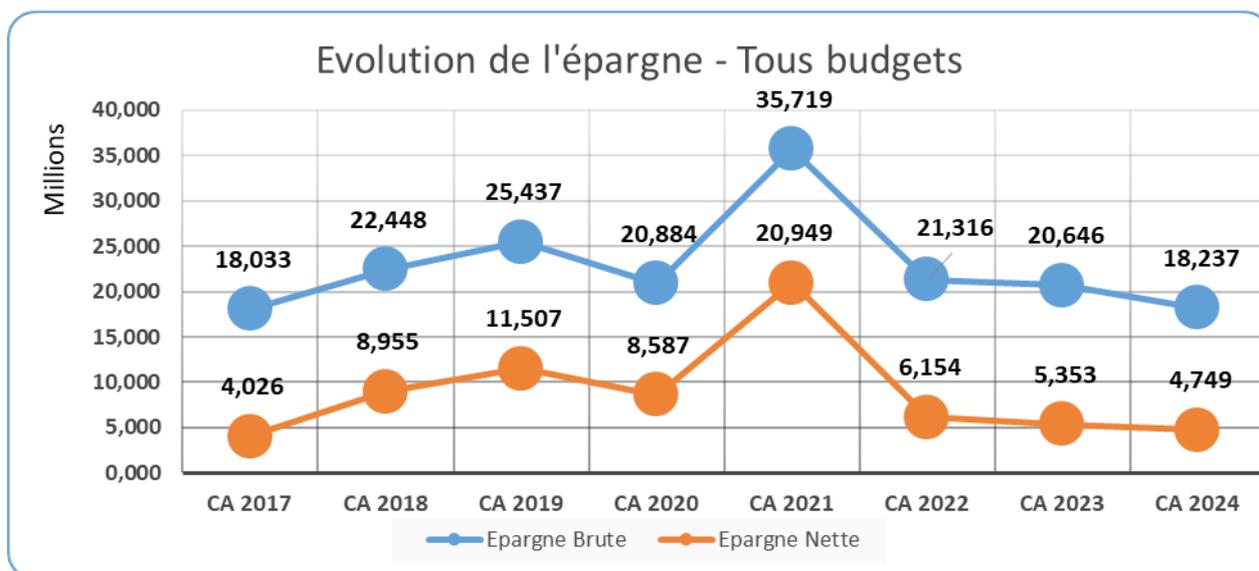


En 2024, sous l'effet combiné de la hausse des dépenses de fonctionnement dont notamment les dépenses de la solidarité départementale et de la baisse de ressources dont les droits de mutation sur les transactions immobilières qui enregistrent une nouvelle baisse, et malgré des actions menées en faveur d'une maîtrise de la dépense dont notamment une masse salariale contenue, la capacité d'autofinancement de la collectivité s'est encore dégradée. L'épargne brute du Département tous budgets confondus s'est établie à 18,237 M€, en recul de -2,409 M€ par rapport à 2023. Elle retrouve ainsi son niveau de 2017.

Au titre du budget principal elle est de 18,423 M€, et suit la même trajectoire que l'épargne « tous budgets ».

L'épargne brute, qui exprime la capacité de la collectivité à rembourser sa dette et à autofinancer ses investissements, a retrouvé son niveau de 2017 après plusieurs exercices marqués par une progression sous l'effet de DMTO particulièrement dynamiques.

L'épargne nette, quant à elle, correspond à l'épargne brute après déduction du remboursement du capital de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette. Elle suit la même trajectoire que l'épargne brute.



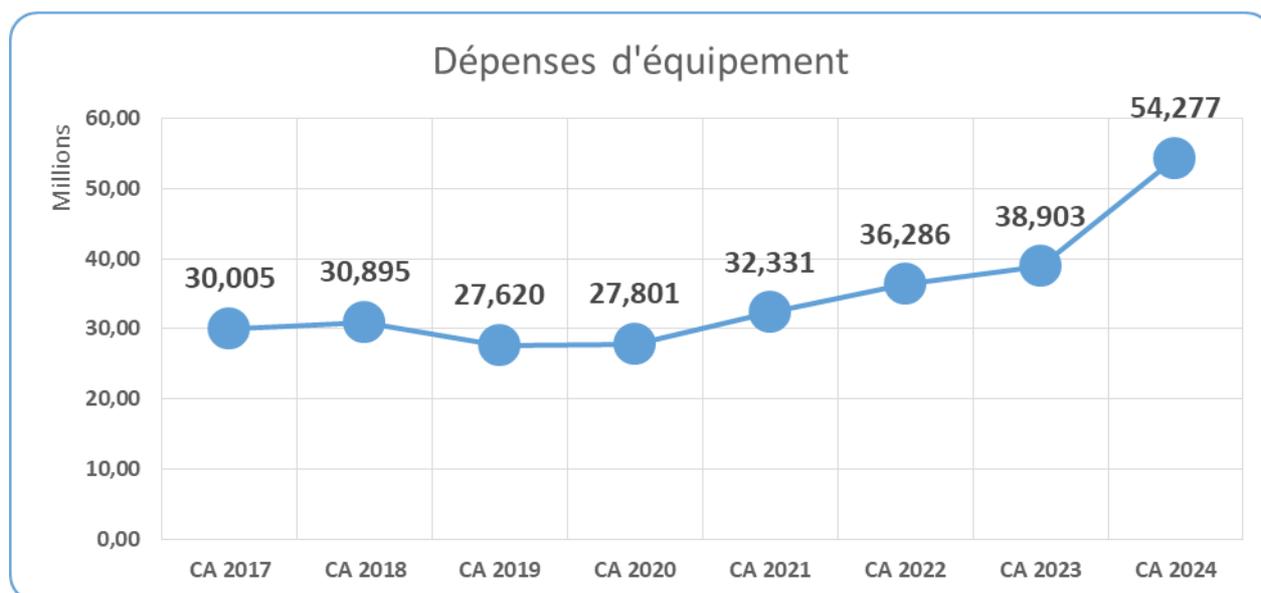
Les dépenses d'actions sociales¹ s'établissent à 180,706 M€. Elles représentent un peu plus de la moitié (50,03%) des dépenses réelles totales de la collectivité (64,73% des dépenses réelles de fonctionnement et 1,10% des dépenses réelles d'investissement). Elles ont progressé de +3,83% en 2024 pour s'établir à 180,706 M€ contre 174,037 M€ en 2023.

¹ Total Fonction 4 y compris dépenses de personnel

Elles sont composées notamment des 3 AIS² (APA³, PCH⁴, RSA⁵) pour 70,093 M€ qui évoluent respectivement de -0,06%, +11,76% et +2,50% ainsi que de dépenses d'hébergement⁶ pour un montant de 59,250 M€ (+4,645 M€ soit +8,51%).

Les dépenses de masse salariale⁷ se sont élevées en 2024 à 84,385 M€ (contre 83,082 M€ en 2023) soit une évolution de +1,57% (+1,303 M€). Cette augmentation maîtrisée se répartit pour 56% au titre de la rémunération des assistants familiaux et pour 44% au titre de la rémunération de l'ensemble des autres agents de la collectivité. Elle est la résultante de plusieurs facteurs tels que le Glissement Vieillesse Technicité « GVT » et la revalorisation du point d'indice.

Les dépenses réelles d'investissement se sont établies en 2024 à 83,466 M€ contre 72,733 M€ en 2023. Cette situation intègre la reprise du déficit d'investissement de l'année précédente pour 15,701 M€ (18,537 M€ en 2023). Hors reprise du déficit, hors dépenses liées à la dette et hors opérations spécifiques, les crédits d'investissement dédiés à l'équipement ont progressé de +39,52% sous l'effet de l'intégration des routes nationales au 1^{er} janvier 2024 et de la reprise de la maîtrise d'ouvrage du chantier de mise à 2x2 voies de la RN124. Ces dépenses d'équipement totales se sont élevées à 54,277 M€ en 2024 contre 38,903 M€ en 2023.



Le contexte économique de l'année 2024 a été marqué par un net ralentissement de l'inflation. En effet, celle-ci s'est située à +2,0% en fin d'année après 2 exercices de forte progression (+5,2% en 2022 et +4,9% en 2023 - chiffres INSEE). Ce ralentissement a eu un impact direct positif sur l'évolution des charges à caractères général qui n'ont progressé que de +2,93% après deux années de forte augmentation (+9,19% en 2023 et +17,89% en 2022).

2 AIS : Allocations Individuelles de Solidarité

3 APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

4 PCH : Prestation de Compensation du Handicap

5 RSA : Revenu de Solidarité Active

6 Dépenses d'hébergement : Articles des comptes 652

7 Articles des comptes 621,64, 631 et 633, (rémunérations et charges sociales), des chapitres 012, 016 et 017 tous budgets confondus.

Indice des prix à la consommation (source INSEE)

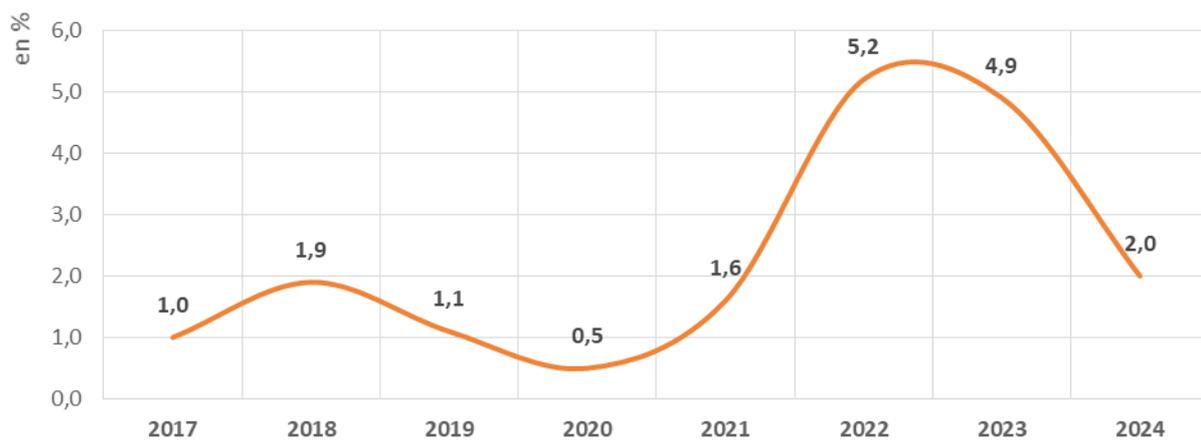


Table des matières

I.	LE COMPTE ADMINISTRATIF.....	
A.	Tous budgets confondus - Opérations réelles et d'ordre.....	
B.	Par budgets - Opérations réelles et d'ordre.....	
C.	Tous budgets confondus - Opérations réelles.....	
D.	Les prévisions et réalisations, par budgets.....	
II.	LA PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF PAR NATURE	
A.	Investissement	
1.	Les dépenses d'investissement	
2.	Les recettes d'investissement	
B.	Fonctionnement.....	
1.	Les dépenses de fonctionnement	
2.	Les recettes de fonctionnement	
III.	L'AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024.....	
A.	Les résultats de l'exercice 2024.....	
B.	L'affectation des résultats excédentaires de fonctionnement 2024.....	
IV.	LA PRÉSENTATION PAR FONCTIONS.....	
V.	LES BILANS SPECIFIQUES	
	ANNEXES – TABLEAUX FINANCIERS.....	

I. LE COMPTE ADMINISTRATIF

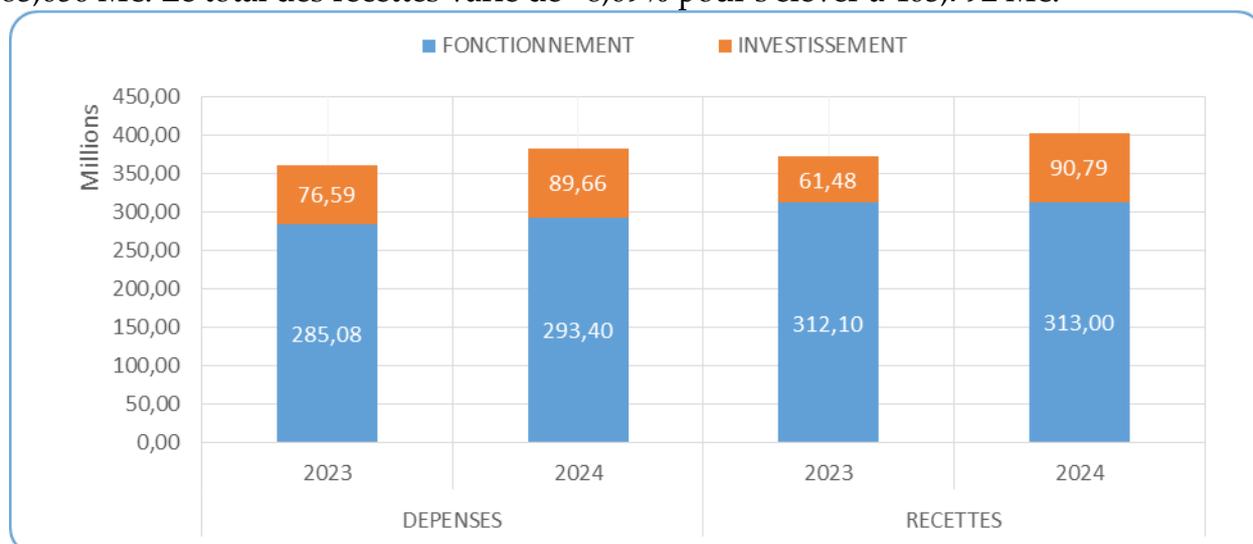
A. Tous budgets confondus - Opérations réelles et d'ordre

Le résultat cumulé constaté au 31/12/2023, soit 11 916 718,81 € a enregistré une variation de +8 818 459,92 € pour s'établir à **20 735 178,73 €** au 31/12/2024. La progression constatée, présentant une différence significative par rapport à l'évolution de l'épargne, s'explique par un emprunt 2024 mobilisé par anticipation sur la réalisation de l'opération de mise à 2x2 voies de la RN124. Sans cela, le résultat de clôture aurait connu une baisse par rapport à celui de 2023.

Ce résultat est identique à celui constaté dans le compte de gestion établi par le payeur départemental.



Le total des dépenses enregistre une progression de +5,91% pour se situer à 383,056 M€. Le total des recettes varie de +8,09% pour s'élever à 403,792 M€.



Détail « **TABLEAU 1** » en annexe au présent rapport

B. Par budgets - Opérations réelles et d'ordre

Les résultats, par budgets, font apparaître 2 budgets excédentaires (budget principal pour 21,001 M€ et le budget Autodrome de Nogaro pour 0,159 M€) et 1 budget déficitaire (budget du Pôle Thermal pour -0,425 M€). Le budget du Pôle Thermal est suivi depuis le 1^{er} janvier 2023 selon l'instruction budgétaire et comptable M4. Cette instruction n'autorisant pas de subvention d'équilibre, le budget présente donc un déficit.

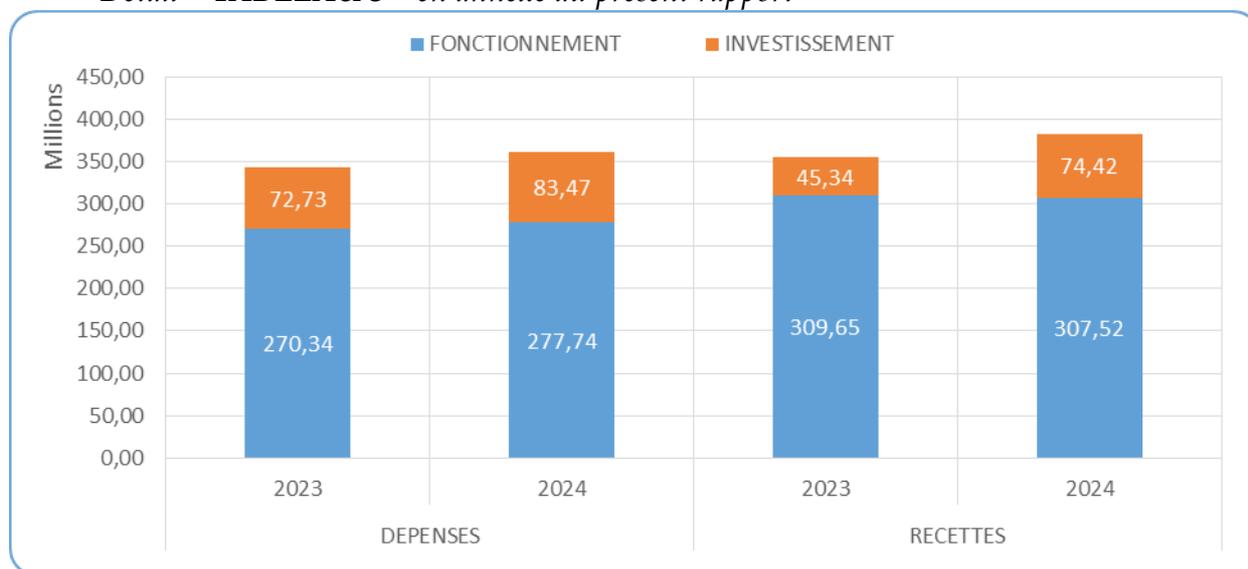
Les budgets du SATESE, Espaces Naturels Sensibles et CAUE, Laboratoire Vétérinaire Eaux Sols et Centre Départemental de Santé présentent un résultat égal à 0 après prise en compte des virements d'équilibre à partir du budget principal.

Détail « **TABLEAU 2** » en annexe au présent rapport

C. Tous budgets confondus - Opérations réelles

En 2024, en opérations réelles, le total des dépenses s'est élevé à 361,201 M€ soit une progression de +5,28% par rapport à 2023 (+2,74% en fonctionnement et +14,76% en investissement). Le total des recettes s'est élevé quant à lui à 381,937 M€ contre 354,991 M€ en 2023 soit une progression de +7,59%.

Détail « **TABLEAU 3** » en annexe au présent rapport



D. Les prévisions et réalisations, par budgets

Les taux de réalisation (en mouvements réels) varient selon la section et la nature (dépenses ou recettes) mais aussi selon le budget.

Détail « **TABLEAU 4** » en annexe au présent rapport

En 2024, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 307,520 M€ (report du solde de l'exercice précédent inclus). Elles reculent de -0,69 % soit -2,135 M€.

Hors report du solde de l'exercice précédent, reprise d'une provision (pour 0,914

M€) et participations d'équilibre aux budgets annexes, elles se situent à 292,939 M€ contre 287,778 M€ en 2023 soit +1,79%. A noter que l'exercice 2023 avait enregistré la reprise de la réserve DMTO pour +8,000 M€.

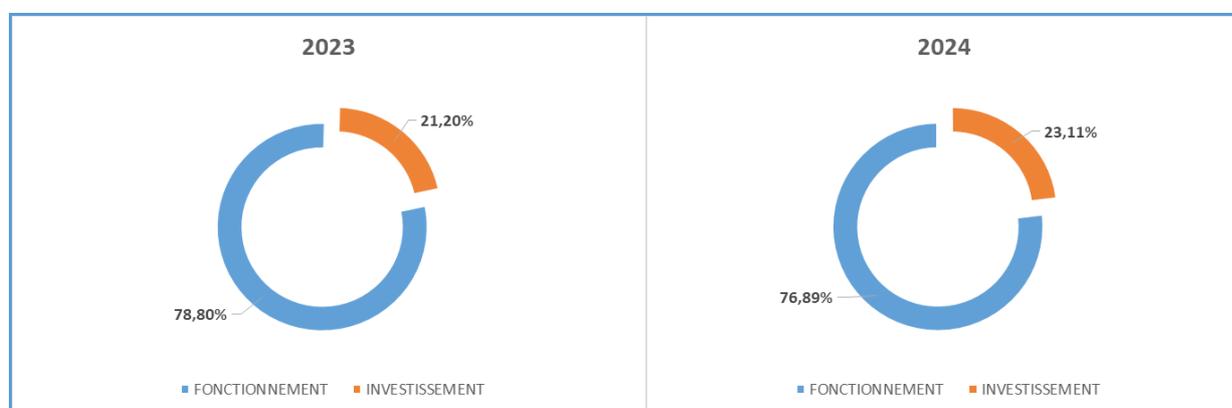
Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 74,417 M€ (report du solde de l'exercice précédent inclus). Elles progressent de 64,14% soit +29,080 M€.

Hors report du solde de l'exercice précédent, couverture du déficit de l'exercice 2023 et mobilisation de l'emprunt, elles se situent à 31,853 M€ contre 11,062 M€ en 2023 soit +187,94%. Cette augmentation s'explique par la reprise de la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise à 2x2 voies de l'ex RN124, le Département assumant alors la prise en charge de l'intégralité des dépenses compensées par la perception des concours des autres financeurs. Avant cela, le Département ne s'acquittait que de sa part contractuelle au financement du projet.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 277,735 M€ à comparer à un montant 2023 de 270,341 M€, soit une progression de +2,74%. Hors report du solde de l'exercice précédent, participations d'équilibre aux budgets annexes et dotations aux provisions (pour 1,197 M€), elles se situent à 274,195 M€, à comparer à 266,461 M€ pour l'exercice 2023, soit une augmentation de +2,90%.

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 83,466 M€ contre 72,733 M€ en 2023 soit une progression de +14,76%. Hors report du solde de l'exercice précédent, crédits relatifs au remboursement de l'emprunt, elles s'élèvent à 54,277 M€ soit une augmentation de 15,374 M€ (+39,52%) par rapport à 2023 où elles se situaient à 38,903 M€. Comme indiqué plus haut cette augmentation s'explique par la reprise par le Département de la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise à 2x2 voies de l'ex RN124, assurant ainsi en 2024 le règlement de l'intégralité des travaux.

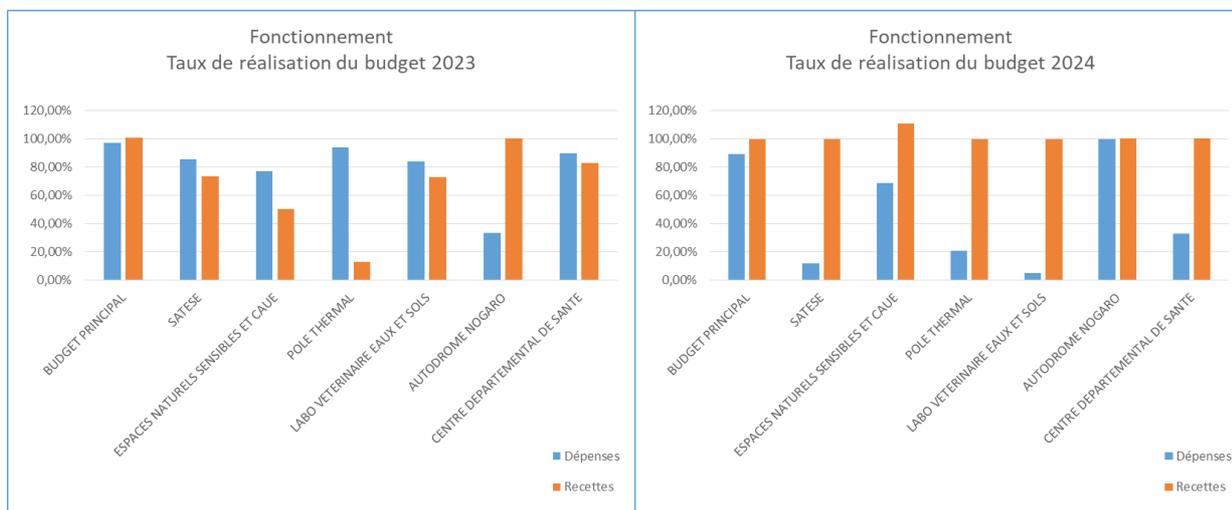
En 2024, les dépenses de fonctionnement ont représenté 76,89% des dépenses réelles totales. Cette proportion est en diminution de -1,91% par rapport à l'exercice précédent (78,80%). La part de l'investissement se situe à 23,11% contre 21,20% en 2023. Cette augmentation de la part de l'investissement est liée là aussi aux dépenses engendrées par les travaux de mise à 2x2 voies de l'ex RN124.



Comme lors des précédents exercices, la gestion 2024 présente des taux de réalisation des prévisions très élevés, **94,51 %** en dépenses et **99,93 %** en recettes. Ces taux de réalisation tous budgets confondus se décomposent par section de la façon suivante :

- pour la section d'investissement 88,31 % en dépenses et 99,71 % en recettes ;
- pour la section de fonctionnement 96,54 % en dépenses et 99,98% en recettes.

On peut citer également pour le budget principal 96,84% de taux de réalisation des dépenses de fonctionnement, 100,90% pour les recettes de fonctionnement et 99,57% pour les recettes d'investissement et 89,36% pour les dépenses d'investissement.



II. LA PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF PAR NATURE

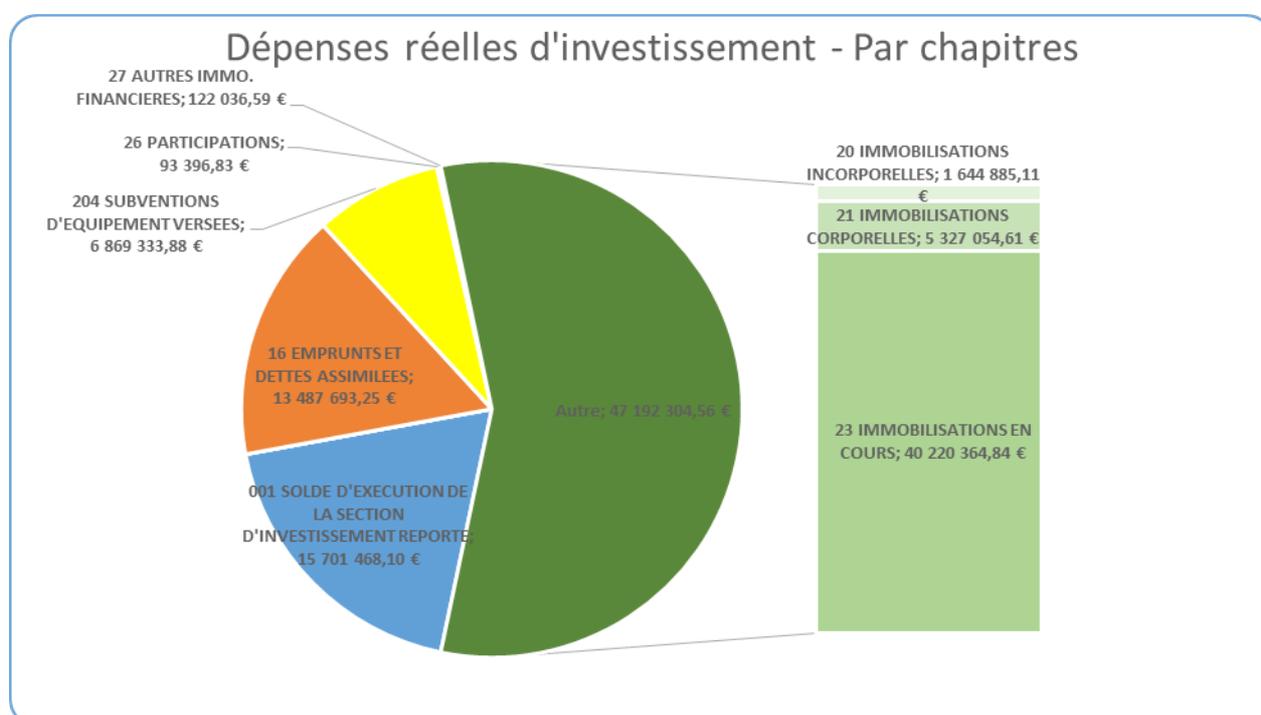
Le compte administratif du Département est voté par chapitre. Le chapitre exprime une nature de dépense.

Vous trouverez en annexe des tableaux faisant apparaître, en éléments réels et par chapitre budgétaire, les dépenses et les recettes réalisées par rapport aux prévisions.

(Tous budgets, mouvements réels)

A. Investissement

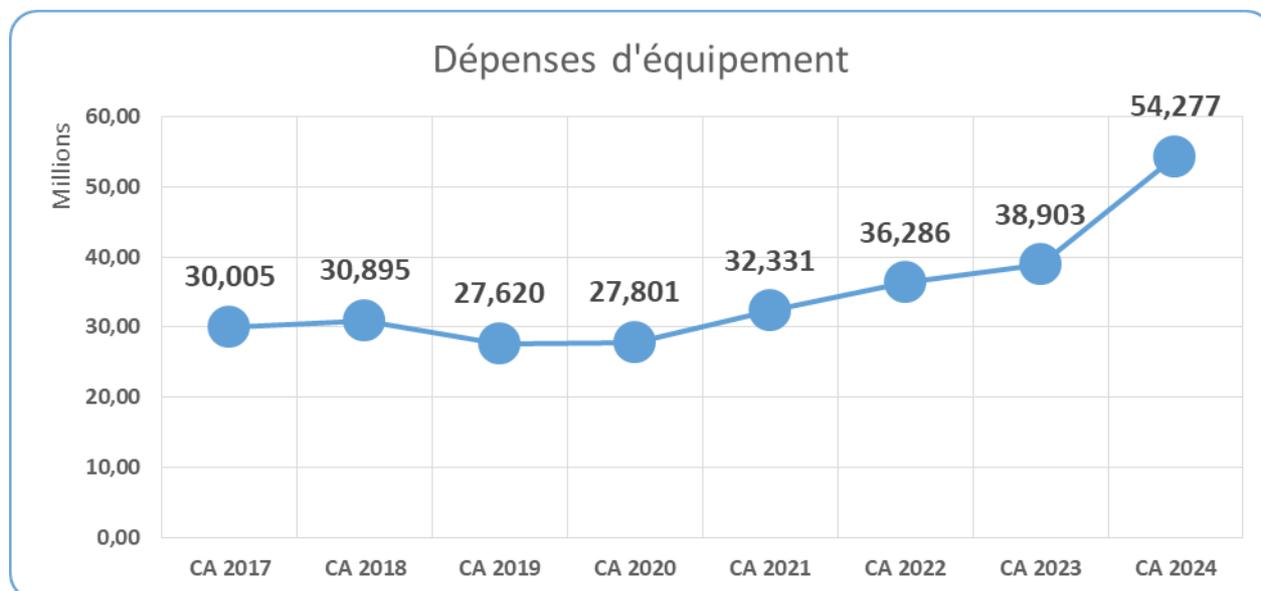
Détail « **TABLEAU 5** » en annexe au présent rapport



1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se répartissent sur sept principaux chapitres.

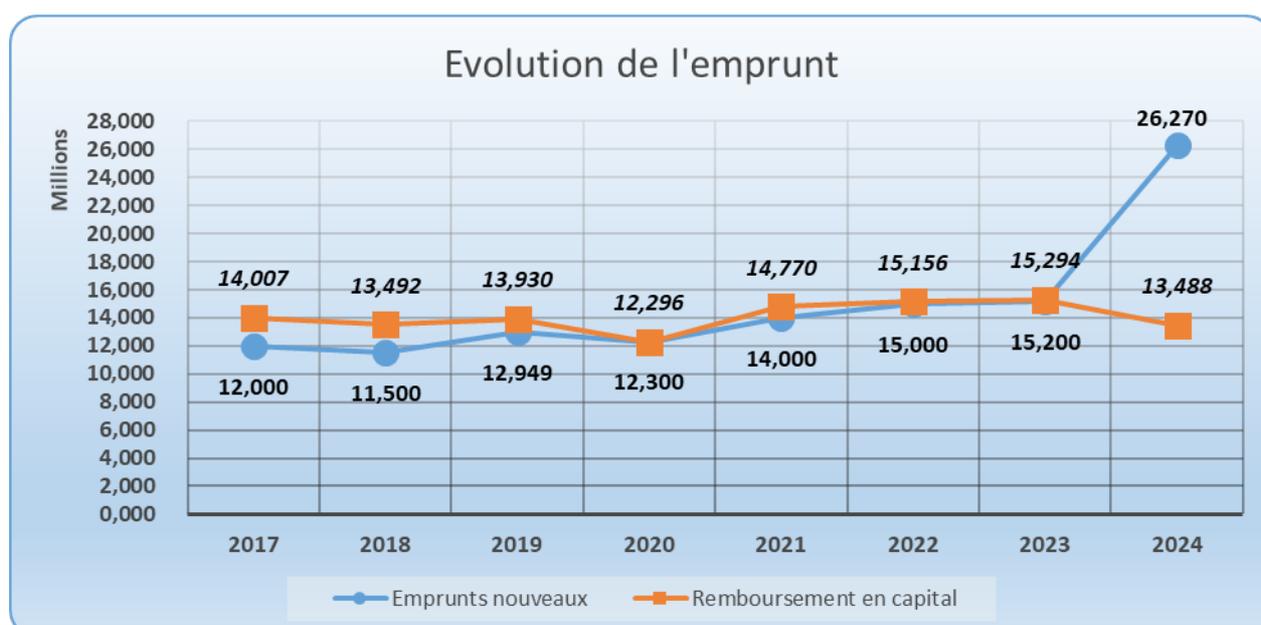
Le volume d'investissement (hors dette et résultat reporté) s'est élevé en 2024 à 54,277 M€ soit une évolution de +39,52% par rapport à 2023 (38,903 M€).



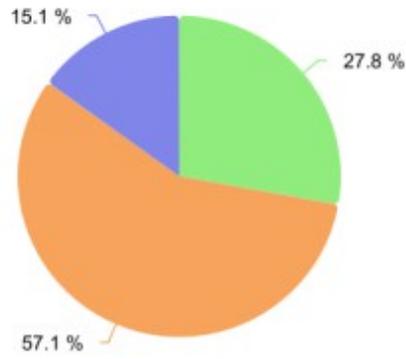
Seuls les chapitres, 23 « Immobilisations en cours », 21 « Immobilisations corporelles » et 27 « Autres immobilisations financières » enregistrent une progression, avec respectivement +19,648 M€, +1,065 M€ et +0,010 M€. Les autres chapitres (20 « Immobilisations incorporelles », 204 « Subventions d'équipement versées », et 26 « Participations ») sont en recul de -0,548 M€, -3,616 M€ et -1,171 M€.

- **Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées ».** Le montant des emprunts remboursés passe de 15,294 M€ en 2023 à 13,488 M€ en 2024.

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 13,488 M€ alors que le nouvel emprunt mobilisé a été de 26,270 M€, engendrant ainsi une augmentation du stock de dette. L'encours est donc passé de 121,862 M€ au 31/12/2023 à 134,645 M€ au 31/12/2024.

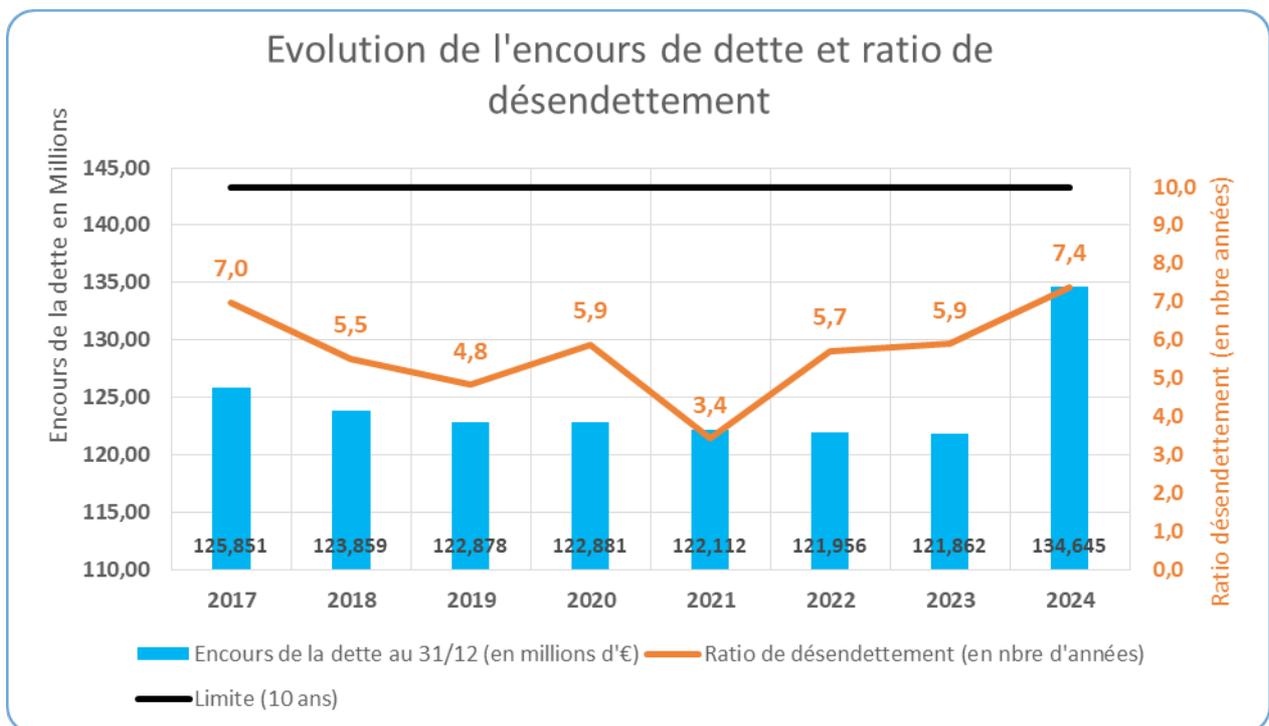


La durée de vie moyenne de la dette continue de progresser sous l'effet de nouveaux emprunts contractés sur des durées de 20 à 25 depuis 2023. En 2022 elle était de 5 ans et 8 mois, puis est passée à 6 ans au 31/12/2023, pour se situer à 6 ans et 6 mois au 31/12/2024. Elle se répartit ainsi :

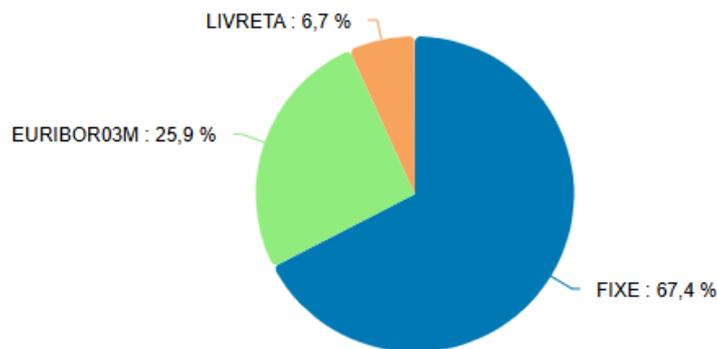


Durée de vie moyenne	Montant
< 5 ans	37 481 391,74
5 - 10 ans	76 892 959,97
10 - 20 ans	20 270 223,00
TOTAL	134 644 574,71

Le ratio de désendettement (rapport entre l'épargne brute et le stock de dette) qui mesure la capacité de la collectivité à rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute, se situe en fin d'exercice en dessous de la limite théorique de 10 ans. Il se dégrade passant de 5,9 ans à 7,4 ans sous l'effet conjugué de la baisse de l'épargne brute et de l'augmentation de l'encours.



L'encours au 31/12/24 se répartit pour 67,4% sur des emprunts à taux fixe, 25,9% sur des emprunts à taux variable et 6,7% sur des emprunts indexés sur le livret A.



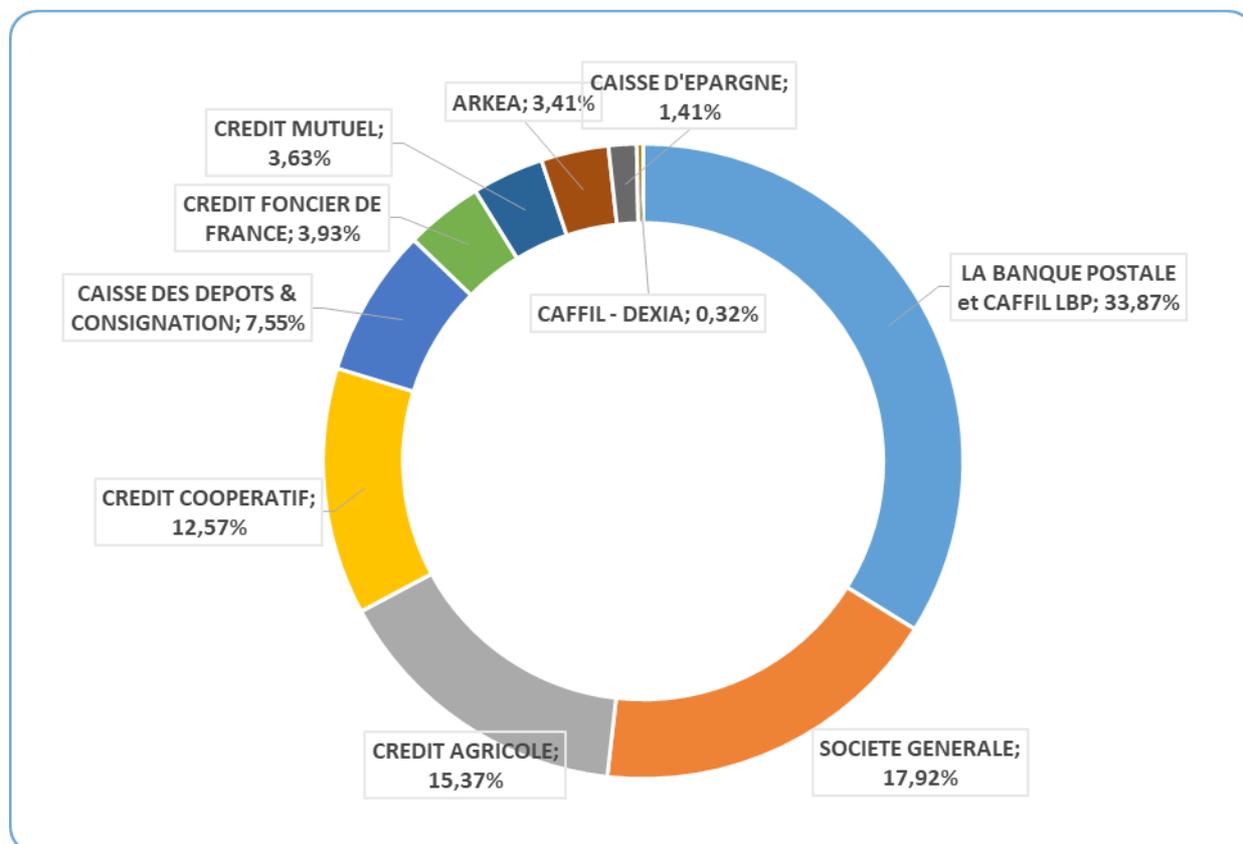
Index	Nb	Encours au 31/12/2024	%
■ FIXE	30	90 747 890,72	67,40%
■ EURIBOR03M	8	34 848 348,10	25,88%
■ LIVRETA	6	9 048 335,89	6,72%
Total	44	134 644 574,71	

Compte tenu de la fin de deux emprunts à taux fixe et la mobilisation de nouveaux emprunts à taux variable, à taux fixe et indexés sur le livret A en 2024, la structure de la dette a évolué pour passer de 68,7% à taux fixe au 31/12/2023 à 67,4% au 31/12/2024. La proportion d'emprunts indexés sur Livret A a elle aussi évolué pour passer de 6,1% à 6,72%. Les emprunts à taux variable représentent donc 25,88%.

Sous l'effet de la hausse des taux, le taux moyen de la dette départementale a enregistré une hausse pour passer de 1,72% au 31/12/2023 à 2,18% au 31/12/2024.

Selon la charte Gissler de bonne conduite, la dette est classée à 100% sur un risque 1A (*Indices zone Euro / Taux fixe simple, Taux variable simple*) – ces emprunts sont considérés comme les moins risqués, ce sont des emprunts non structurés.

La dette du Département comporte 41 emprunts contractés auprès de 10 établissements bancaires. Cette démarche de diversification des partenaires bancaires permet ainsi de réduire le risque d'exposition du Département et de bénéficier des meilleures conditions financières grâce à une large mise en concurrence lors de chaque mobilisation d'emprunt.



Nota : Dans le cadre de leur partenariat, les contrats passés avec La Banque Postale font l'objet d'une cession systématique à la SFIL/CAFFIL sans intervention du Département. Le cumul de ces contrats (soit 45,602 M€) représente près de 34% de l'encours positionnant ainsi La Banque Postale comme premier prêteur de la collectivité.

A noter que l'exercice 2024 aura vu s'achever un emprunt de 4M€ contracté en 2009 auprès du Crédit Agricole (CACIB). Dans le cadre de la gestion active de la dette, cet emprunt initialement passé à taux variable EURIBOR+0,35%, avait été consolidé à taux fixe +0,5% en 2016.

L'année 2024 a vu également s'achever un autre emprunt de 5M€ contracté auprès de la Caisse d'Épargne en 2016, à taux variable indexé sur EURIBOR3M +0,19% et également consolidé à taux fixe +0% en 2016.

- **Le chapitre 20 « immobilisations incorporelles »** regroupe les dépenses de frais d'études/insertions pour 0,428 M€ et d'achats de logiciels pour 1,217 M€, soit un total de 1,645 M€. Il recule de -0,548 M€ (soit -24,98%) par rapport à 2023.

L'évolution à la baisse porte pour l'essentiel sur les achats de logiciels pour -0,403 M€.

- **Le chapitre 204 « subventions d'équipement versées »** : 6,869 M€ contre 10,485 M€ en 2023 soit une diminution de -3,616 M€ (-34,49%). Cette baisse s'explique par la modification du périmètre d'intervention du Département. En effet, jusqu'en 2023 les travaux de mise à 2x2 voies de l'ex RN124 étaient portés par l'Etat, et le Département versait une subvention d'investissement sur ce chapitre à hauteur de son taux d'intervention sur le projet (pour mémoire 4,420 M€ en 2023). Avec le transfert des routes nationales au Département et la reprise de la maîtrise d'ouvrage des travaux depuis le 1^{er} janvier 2024, les dépenses totales du projet sont portées par le Département. Elles

impactent par conséquent le chapitre 23 « Immobilisations en cours », les financements des autres contributeurs (Etat, Région, communautés des communes...) étant comptabilisés en recettes d'investissement sur le chapitre 13.

Les principaux versements ont concerné :

- *Par grandes thématiques :*

- les aides à l'aménagement : **1,674 M€** (programmes d'aides aux communes C2D 0,049 M€ ; DDR 0,062 M€ ; DDR+ 0,142 M€ ; SUBVTERRI 1,293 M€ ; Agriculture 0,099 M€ ; Espaces naturels 0,029 M€) ;
- le financement du haut débit pour **1,592 M€** ;
- les aides à la réalisation de logements sociaux : **0,791 M€** (dont 0,160 M€ au titre de l'habitat inclusif) ;
- les aides en matière d'infrastructures, d'approvisionnement et de traitement de l'eau à hauteur de **0,680 M€** ;
- la subvention de **0,650 M€** à la Région pour les investissements qu'elle réalise dans les collèges publics (cité scolaire de Nogaro et cité scolaire de Lectoure) ;
- le financement de la LGV : **0,310 M€** ;
- les subventions culturelles : **0,219 M€** ;
- le budget participatif pour **0,212 M€** ;
- le SDIS du Gers dans le cadre du financement de ses investissements (bâtiments et matériels roulants) : **0,200 M€** ;
- les aides aux personnes en matière de logement pour **0,141 M€** ;
- les aides à la réhabilitation de structures d'hébergement pour personnes âgées pour **0,138 M€** ;
- la subvention au titre du réseau d'assainissement du centre de vacances Oxygers : **0,077 M€** ;
- le reversement des subventions dans le cadre du plan de relance « Alimentation gersoise » **0,073 M€** ;
- le financement d'aménagements sur la commune de Monferran-Saves dans le cadre des travaux de mise à 2x2 voies de l'ex RN124 pour **0,060 M€** ;
- les subventions aux collèges privés **0,024 M€** ;
- une subvention au titre de l'action sociale territoriale partenariale : **0,024 M€** ;
- les subventions aux collèges publics **0,004 M€** ;

- *Par bénéficiaires :*

On peut citer quelques contributions à des partenaires :

- le syndicat mixte Gers Numérique : **1,592 M€** ;
- la Région Occitanie : **0,650 M€** ;
- l'Office Public de l'Habitat du Gers : **0,641 M€** ;
- la Société du Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest : **0,310 M€** ;
- le SDIS 32 : **0,200 M€** ;
- l'Institution Adour : **0,169 M€** ;
- la SA Gasconne d'HLM : **0,142 M€** ;
- le Syndicat Mixte TRIGONE Eau Potable : **0,130 M€** ;

➤ la Communauté des Communes Gascogne Toulousaine : **0,114 M€** ;

...

Vous trouverez la liste complète des bénéficiaires en annexe au compte administratif.

- **le chapitre 21 « immobilisations corporelles »** : 5,327 M€ (en progression de 1,065 M€ par rapport à 2023). Les acquisitions concernent :

- l'achat de matériels, engins et mobilier de voirie : 3,688 M€ (contre 1,553 M€ en 2023) ;
- l'achat de mobilier et matériel informatique et autres pour les collèges : 0,473 M€ (contre 0,876 M€ en 2023) ;
- les acquisitions de matériels informatiques et de téléphonie : 0,462 M€ (contre 0,775 M€ en 2023) ;
- les acquisitions de matériel divers et de mobilier, les aménagements : 0,460 M€ (contre 0,615 M€ en 2023) ;
- l'acquisition de collections et œuvres d'art pour 0,104 M€ (contre 0,090 M€ en 2023) ;
- les acquisitions de véhicules (hors voirie) : 0,075 M€ (contre 0,254 M€ en 2023) ;
- les acquisitions foncières et frais associés pour 0,063 M€ (contre 0,087 M€ en 2023) ;
- les agencements et aménagements de terrains pour 0,002 M€ (contre 0,010 M€ en 2023).

- **le chapitre 23 « immobilisations en cours »**. Il s'agit là du poste le plus important de la section d'investissement. Il concerne les travaux réalisés directement par le Département. Il représente 74,10% des dépenses consacrées à l'équipement (*dépenses réelles d'investissement, hors dette et résultat reporté*), soit 40,220 M€ en progression de 19,648 M€ par rapport à 2023.

Les principales opérations ont été les suivantes :

- les travaux sur le réseau routier départemental pour un montant total de **34,826 M€** (contre 14,061 M€ en 2023) :
 - 24,419 M€ pour la modernisation du réseau (dont 23,122 M€ au titre de la mise à 2x2 voies de la portion Gimont / L'Isle-Jourdain)
 - 8,190 M€ au titre de la rénovation des routes départementales ;
 - 1,492 M€ au titre des mobilités (piste cyclable Auch/Aubiet) ;
 - 0,725 M€ au titre de l'entretien des ouvrages d'art ;
- les travaux dans les collèges pour **2,028 M€** :
 - 0,676 € pour le collège de Samatan ;
 - 0,200 M€ pour le collège Carnot d'Auch ;
 - 0,182 M€ pour le collège de Gimont ;
 - 0,147 M€ pour le collège de Mirande ;
 - 0,146 M€ pour le collège de Fleurance ;
 - 0,089 M€ pour le collège d'Eauze ;
 - 0,085 M€ pour le collège de Riscle ;

- 0,075 M€ pour le collège Françoise Héritier de L'Isle Jourdain ;
 - 0,066 M€ pour le collège Salinis d'Auch ;
 - 0,061 M€ pour le collège de Mauvezin ;
 - 0,061 M€ pour le collège d'Aignan ;
 - 0,059 M€ pour le collège de Plaisance ;
 - 0,051 M€ pour le collège Mathalin d'Auch ;
 - 0,035 M€ pour le collège de Condom ;
 - 0,027 M€ pour le collège Louise Michel de L'Isle Jourdain ;
 - 0,018 M€ pour le collège de Marciac ;
 - 0,018 M€ pour le collège de Miélan ;
 - 0,012 M€ pour le collège de Cazaubon ;
 - 0,012 M€ pour le collège de Masseube ;
 - 0,008 M€ pour le collège de Vic-Fezensac.
- les travaux sur les bâtiments départementaux : **1,458 M€** (dont notamment : Hôtel du Département 0,200 M€ ; Pôle d'action sociale Gimont 0,199 M€ ; Abbaye de Flaran 0,163 M€ ; Subdivision de Miélan 0,159 M€ ; Service du parc routier 0,129 M€ ; Subdivision de Vic-Fezensac 0,120 M€ ; Pôle d'action sociale Miélan 0,096 M€) ;
 - les travaux sur les autres bâtiments : **0,969 M€** (dont Oxygers Arreau 0,647 M€ ; Autodrome de Nogaro 0,099 M€ HT ; Maison départementale du tourisme 0,098 M€ ; MAS Villeneuve 0,043 M€ ; Cinéma de Vic-Fezensac 0,040 M€ ; Gendarmerie de Mauvezin 0,021 M€ , Cinéma de Condom 0,017 M€ ; Autres 0,004 M€ ;
 - les travaux de mise en conformité du barrage Bousquetara, réseau Neste : **0,579 M€** ;
 - les travaux sur les espaces et aménagements départementaux (Voie verte, Itinéraires randonnée, Etang du Moura, Baïse) pour **0,259 M€** ;
 - les travaux de construction des ombrières sur le site de l'Hôtel du Département : **0,100 M€**.

- **le chapitre 26 « participations et créances rattachées à des participations »** : **0,093 M€** dans la cadre de l'augmentation de capital de la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne « CACG » devenue « Rives et Eaux du Sud-Ouest ».

- **le chapitre 27 « autres immobilisations financières »** : **0,122 M€**. Les dépenses sur ce chapitre sont réparties ainsi : 0,100 M€ au titre des versements de cautions remboursables dans le cadre du FSL et pour 0,022 € de prêts remboursables versés au personnel.

2. Les recettes d'investissement

Elles sont réparties pour l'essentiel sur 4 chapitres :

- **chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves »**. Sur ce chapitre ont été imputés les crédits du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour **4,586 M€** (4,213 M€ en 2023). Est également comptabilisée sur ce chapitre (au compte 1068) la part d'excédent de fonctionnement 2023 affectée à l'autofinancement de

l'investissement 2024 (compte 1068) pour **15,701 M€**.

- **chapitre 13 « subventions d'investissement (perçues) »**. Un montant de **27,050 M€** (contre 6,730 M€ en 2023) de dotations et de subventions d'équipement a été perçu, dont principalement :

- 21,557 M€ au titre du financement des travaux sur l'ex RN124 ;
- 2,258 M€ de dotation de soutien à l'investissement des départements au titre notamment du gymnase de Fleurance, de la piste cyclable Auch-Aubiet, des réseaux d'Arreau, des intempéries 2023, de la voie verte scandibérique...(0,859 M€ en 2023) ;
- 1,253 M€ au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges publics ;
- 0,583 M€ de produits des amendes de police des radars automatiques (0,584 M€ en 2023) ;
- 0,506 M€ pour le financement de la piste cyclable Auch/Aubiet ;
- 0,338 M€ au titre du financement de la voie verte ;
- 0,200 M€ de la CNSA au titre du financement de l'habitat inclusif ;
- 0,068 M€ au titre des fonds européens (0,990 M€ en 2023) ;
- ...

- **chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées »**. La somme mobilisée pour le financement de l'investissement s'est élevée à 26,270 M€, exclusivement sur le budget principal. Six emprunts ont été contractés auprès des établissements bancaires suivants :

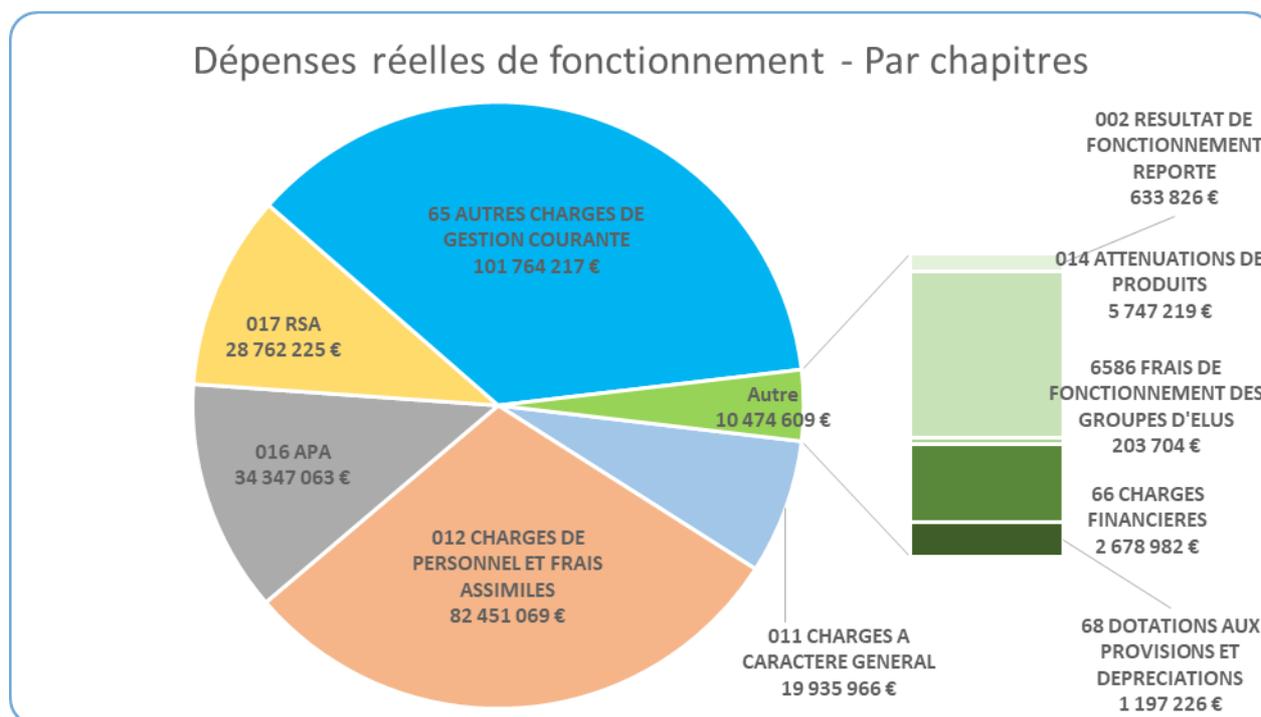
- CDC Banque des Territoires : 3 emprunts de 0,167 M€, 1,172 M€ et 0,631 M€ d'une durée 25 ans chacun, à taux indexé sur le livret A + marge de 0,40% pour deux d'entre eux et 0,60% pour un emprunt ;
- Crédit Coopératif : 1 emprunt de 6,000 M€ à taux fixe de 3,50% sur une durée de 20 ans ;
- La Banque Postale : 1 emprunt de 12,000 M€ à taux fixe de 3,54% sur une durée de 20 ans et 1 mois ;
- Société Générale : 1 emprunt de 6,300 M€ à taux variable indexé sur l'EURIBOR 3 mois + marge de 0,33% sur une durée de 20 ans.

Les autres éléments relatifs aux emprunts et à la dette sont évoqués au §1 ci-dessus « dépenses d'investissement » (chapitre 16).

- **chapitre 27 « Autres immobilisations financières »**. Le montant de **0,140 M€** perçu en 2024 est réparti ainsi : le remboursement de l'annuité d'amortissement de l'emprunt de l'Aérodrome d'Auch Lamothe pour 0,079 M€ ; les remboursements de prêts au personnel ou prêts d'honneur pour 0,026 M€ ; les remboursements de cautions pour 0,020 M€ ; la réduction de capital de la SEM E-TERA pour 0,015 M€.

B. Fonctionnement

Détail « **TABLEAU 6** » en annexe au présent rapport



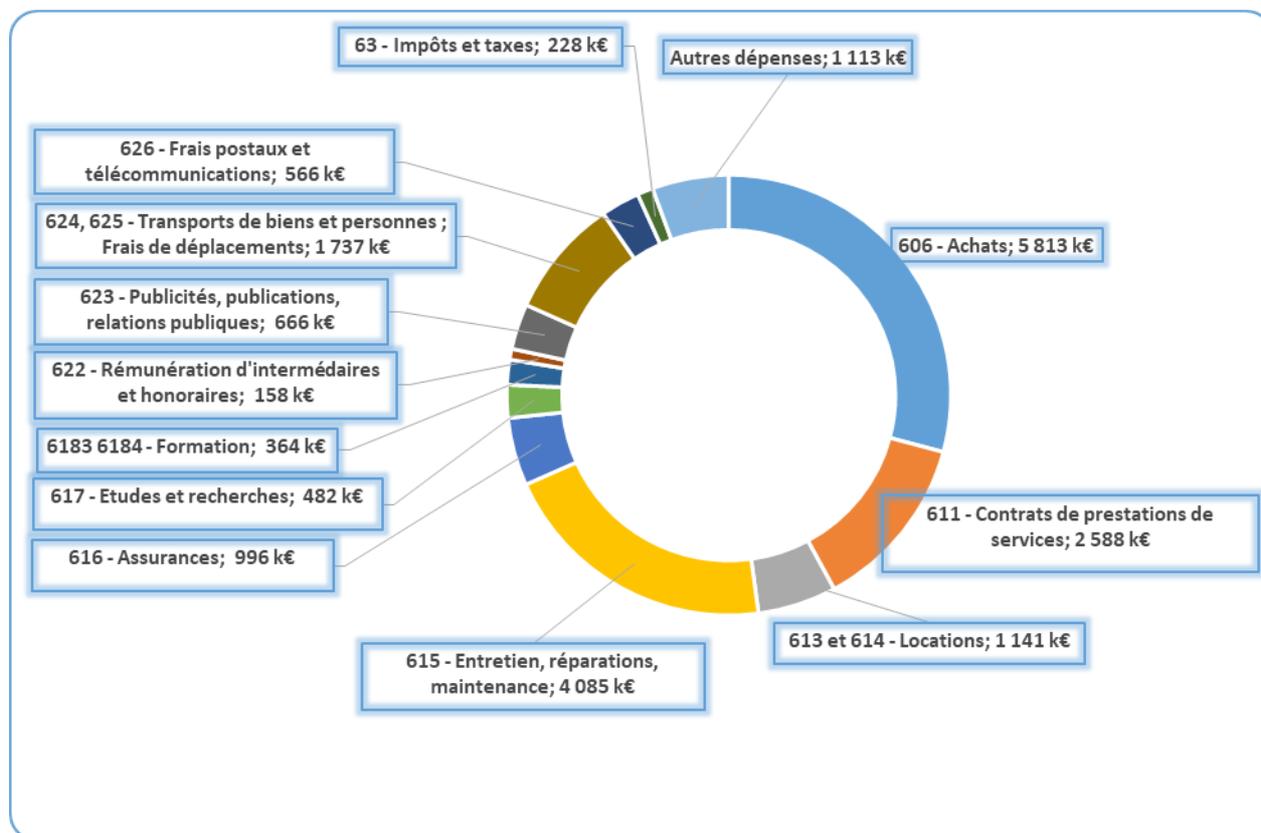
Les dépenses de fonctionnement 2024 qui s'élèvent à 277,735 M€ enregistrent une progression globale de +2,74% par rapport à 2023 où elles se situaient à 270,341 M€. L'inflation moyenne 2024 se situe quant à elle à 2,0% selon les chiffres de l'INSEE.

1. Les dépenses de fonctionnement

Elles sont réparties, pour l'essentiel, en huit chapitres :

- le chapitre 011 « Charges à caractère général » regroupe les dépenses de fonctionnement et de petit équipement courant des services y compris celles nécessaires à la réalisation des missions relevant des compétences du Département. Les consommations de crédits sur ce chapitre se sont élevées à 19,936 M€ en 2024 contre 19,368 M€ en 2023 pour l'ensemble des budgets, soit une augmentation de +2,93%.

On notera par exemple, les dépenses d'entretien de réparation et de maintenance qui progressent de +3,83% passant de 3,934 M€ à 4,085 M€ ; les dépenses d'assurances qui progressent de +132,34 % passant de 0,429 M€ à 0,996 M€.



- le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés ». Ce chapitre correspond au regroupement de tous les articles de rémunération et de charge du personnel, à l'exception des personnels de gestion de l'APA et du RSA (cf chapitres 016 et 017). Il s'élève à 82,451 M€ en 2024.

En tenant compte des crédits relatifs à la rémunération (et aux charges) inscrits sur les chapitres 016 et 017, le total des dépenses de masse salariale ⁸ a représenté en 2024 la somme de 84,385 M€ contre 83,082 M€ en 2023 soit une évolution de +1,57% (+1,303 M€).

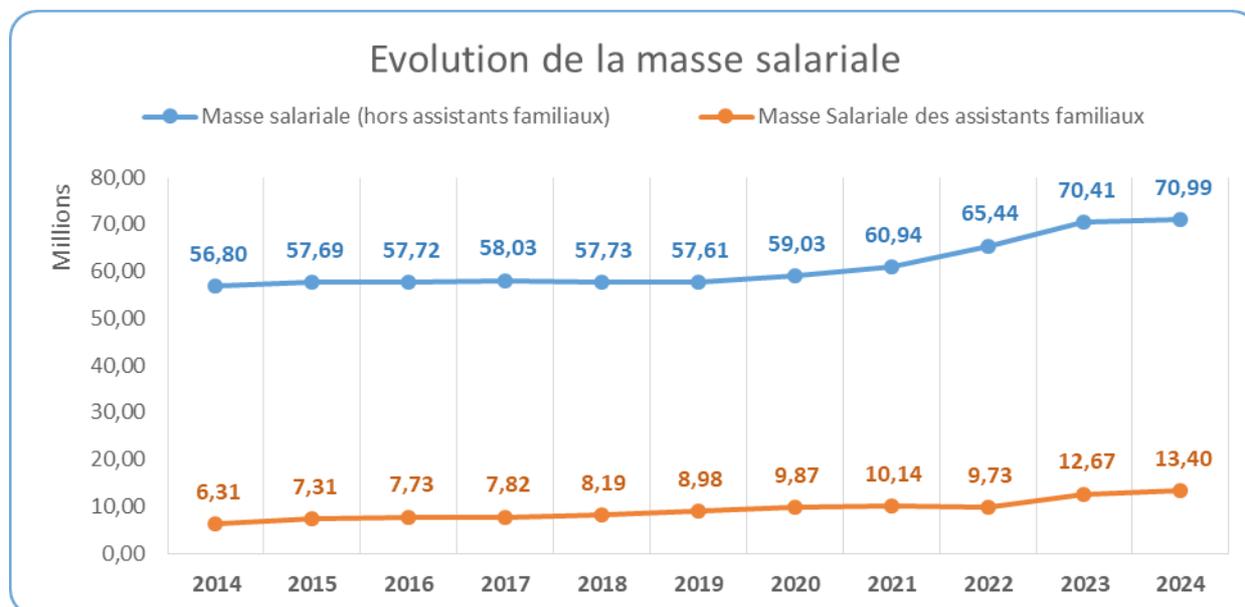
Cette augmentation se répartit pour +0,729 M€ (soit +5,76%) au titre de la rémunération des assistants familiaux qui passe de 12,668 M€ à 13,397 M€ et pour +0,573 M€ au titre de la rémunération de l'ensemble des autres agents de la collectivité. Cette dernière passe de 70,414 M€ à 70,988 M€ soit une augmentation de 0,81%.

A ce titre, les principaux facteurs d'augmentation, dont l'impact a été réduit par des mesures d'économies basées principalement sur les mouvements de personnels, sont :

- La revalorisation de la valeur du point d'indice : +0,639 M€ ;
- Le GVT⁹ pour +0,457 M€.

⁸ Articles des comptes 621,64, 631 et 633, (rémunérations et charges sociales), des chapitres 012, 016 et 017 tous budgets confondus.

⁹ GVT : Glissement Vieillesse Technicité



Comme le montre le graphique ci-dessus, la masse salariale a connu une augmentation sensible entre 2021 et 2023 expliquée ainsi :

En 2022 : l'augmentation du point d'indice de +3,5% au 1er juillet 2022 pour 0,680 M€ ; les mesures de revalorisations salariales des catégories sociales et médico-sociales au 1er avril 2022 décidées dans le cadre du SEGUR de la santé pour 0,700 M€ ; les recrutements liés à la création des centres territoriaux de santé de Plaisance, Vic-Fezensac et Fleurance pour 0,699 M€ ; le GVT pour 0,730 M€ ; les recrutements 2021 (impact en année pleine en 2022) ainsi que les recrutements 2022 pour 1,080 M€.

En 2023 : la montée en puissance du Centre Départemental de Santé : +1,346 M€ ; le GVT pour +0,800 M€ ; la revalorisation de la valeur faciale de titres restaurant pour +0,747 M€ ; le versement de la prime pouvoir d'achat pour +0,638 M€ ; l'impact en année pleine des recrutements 2022 pour +0,200 M€ ainsi que les recrutements 2023 pour +0,402 M€ ; l'augmentation du point d'indice de +1,5% au 1^{er} juillet 2023 pour 0,510 M€ ; l'impact en année plein des mesures de revalorisations salariales des catégories sociales et médico-sociales décidées dans le cadre du SEGUR de la santé intervenues en 2022 pour +0,250 M€ ; des mesures spécifiques de bas de grille indiciaire pour +0,050 M€.

- **le chapitre 014 « Atténuations de produits »**. Sur ce chapitre figurent notamment le reversement de la compensation « Transports » à la Région dans le cadre du transfert de compétences pour 2,056 M€ (montant inchangé), le reversement de la dotation CNSA destinée à la MDPH pour 0,541 M€, le reversement au CAUE d'une part de taxe d'aménagement pour 0,246 M€, la régularisation de la part de TVA 2023 perçue suite à la réforme fiscale pour 0,591 M€ et le prélèvement au titre du fonds national de péréquation des DMTO pour 2,271 M€ instauré par la loi de Finances 2020. Le Département est contributeur et bénéficiaire de ce fonds au titre duquel il a perçu une recette de 15,726 M€ en 2024 (contre 15,029 M€ en 2023) - voir le commentaire du chapitre de recettes 73 - soit une recette nette de 13,455 M€ (contre 12,111 M€ en 2023, 11,752 M€ en 2022, 12,891 en 2021 et 15,091 M€ en 2020).

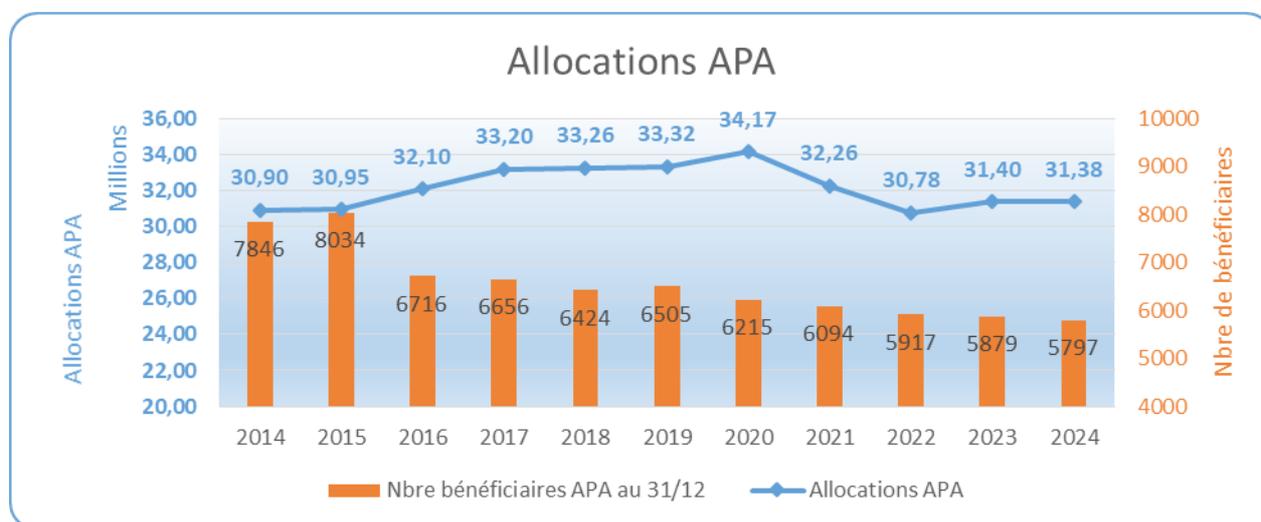
- **le chapitre 016 « Allocation Personnalisée d'Autonomie »**. Les dépenses de ce chapitre sont exclusivement imputées sur le budget principal. Il comprend les aides à la personne ainsi que les dépenses de rémunération du personnel de gestion de l'APA, pour un montant total de 34,347 M€ contre 34,799 M€ en 2023.

Le montant des allocations ¹⁰ s'établit en 2024 (hors dotation qualité versée dans le cadre des mesures du SEGUR de la santé) à 31,377 M€ à comparer avec le montant de 2023 de 31,395 M€, soit une légère diminution de -0,06% (+0,018 M€).

Ce chapitre contient pour 3,732 M€ (4,168 M€ en 2023 et 3,082 M€ en 2022) les revalorisations salariales versées aux SAAD dans le cadre des mesures décidées lors du SEGUR de la santé ainsi que la dotation qualité versée aux SAAD.

Les dépenses de rémunération passent de 1,495 M€ en 2023 à 1,488 M€ en 2024 soit -0,007 M€.

Le nombre d'allocataires au 31 décembre passe de 5879 au 31/12/2023 à 5797 au 31/12/2024 (-82 bénéficiaires) répartis ainsi : 3915 bénéficiaires APA à domicile et 1882 bénéficiaires APA en établissements contre 3881 et 1998 au 31 décembre 2023.



- **le chapitre 017 « Revenu de Solidarité Active »**. Les dépenses de ce chapitre sont exclusivement imputées sur le budget principal. Il comprend les allocations RSA, les aides d'insertion ainsi que les dépenses de rémunération du personnel de gestion du RSA, pour un montant total de 28,762 M€ (contre 28,231 M€ en 2023 soit +1,88%). L'évolution des dépenses se répartit ainsi :

* les dépenses d'insertion passent de 1,876 M€ à 1,767 M€ soit -0,108 M€ (-5,78%) ; elles se répartissent ainsi pour l'essentiel : 0,974 M€ pour les actions d'insertion professionnelles/RSA, 0,531 M€ pour les contrats aidés et 0,161 M€ d'actions d'insertion.

* les dépenses de RSA passent de 25,905 M€ en 2023 à 26,542 M€ en 2024 soit +0,637 M€ (+2,46%) ;

* les dépenses de rémunération passent de 0,450 M€ en 2023 à 0,452 M€ en 2024 soit +0,002 M€.

Le montant des allocations RSA ¹¹ s'établit en 2024 à 26,486 M€ à comparer avec le montant de 2023 de 25,825 M€, soit une augmentation de +2,50% (+0,661 M€).

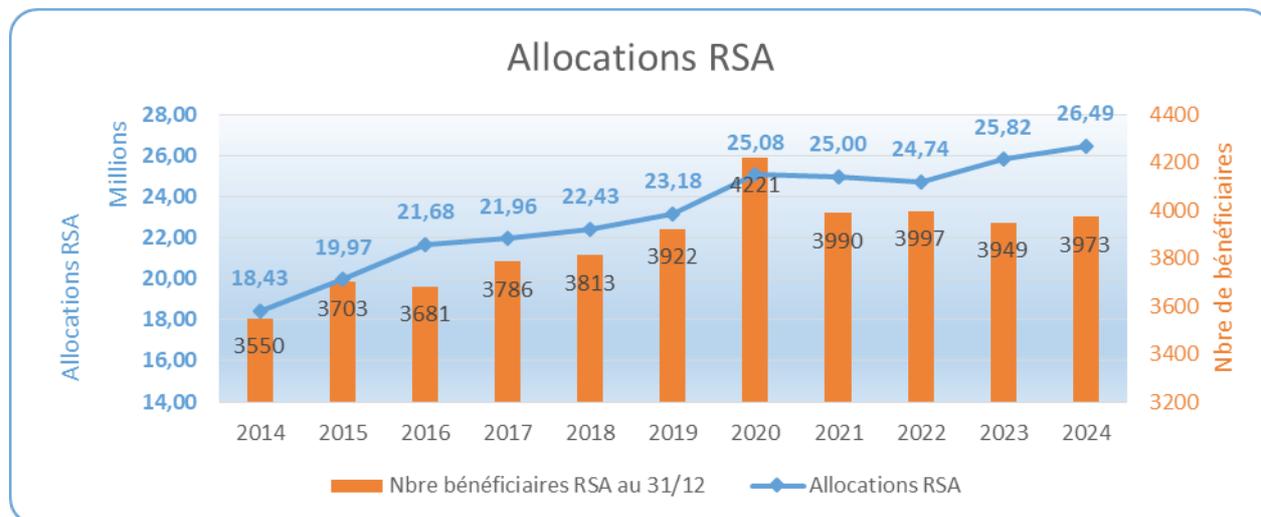
A noter qu'au 1^{er} avril 2024, le RSA a été revalorisé de +4,6% passant de 607,75 € (allocation

10 Articles 65114* (hors 6511412)

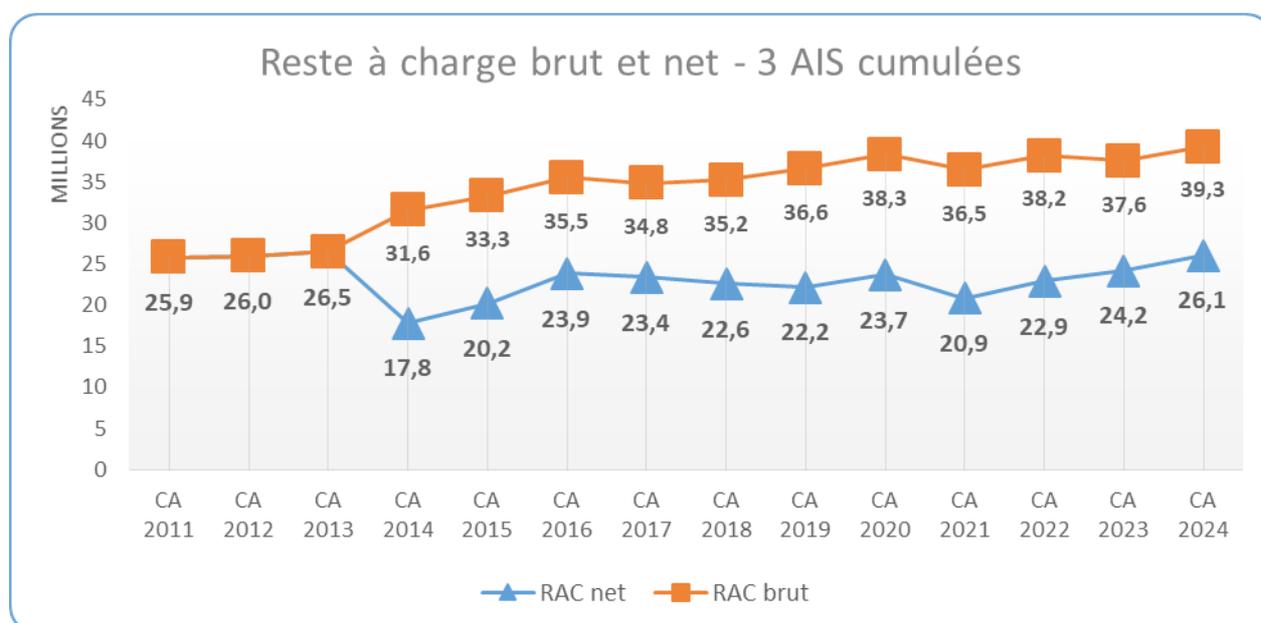
11 Articles 6517*

forfaitaire) à 635,71 €.

Au 31/12/2024, on dénombre 3973 bénéficiaires RSA (droits payables) contre 3949 au 31/12/2023.



Le reste à charge brut relatif aux 3 AIS cumulées (RSA¹², APA¹³ et PCH¹⁴) s'élève au 31/12/2024 à 39,307 M€. En déduisant la fiscalité propre au financement des AIS mise en place depuis la LFI 2014¹⁵ ainsi qu'une part complémentaire de DGD¹⁶ attribuée en 2022 (afin de financer la revalorisation anticipée du RSA de 4% au 1^{er} juillet), le reste à charge net s'élève à 26,087 M€. Il connaît une progression de +7,71% par rapport à 2023 où il s'élevait à 24,220 M€.



- le chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes ». Sur ce chapitre qui comprend, pour l'essentiel, les interventions du Département en direction des tiers,

12 Allocations (-) Admissions en non valeurs (-) Remb trop-perçus (-) TICPE (-) FMDI – DGD compl

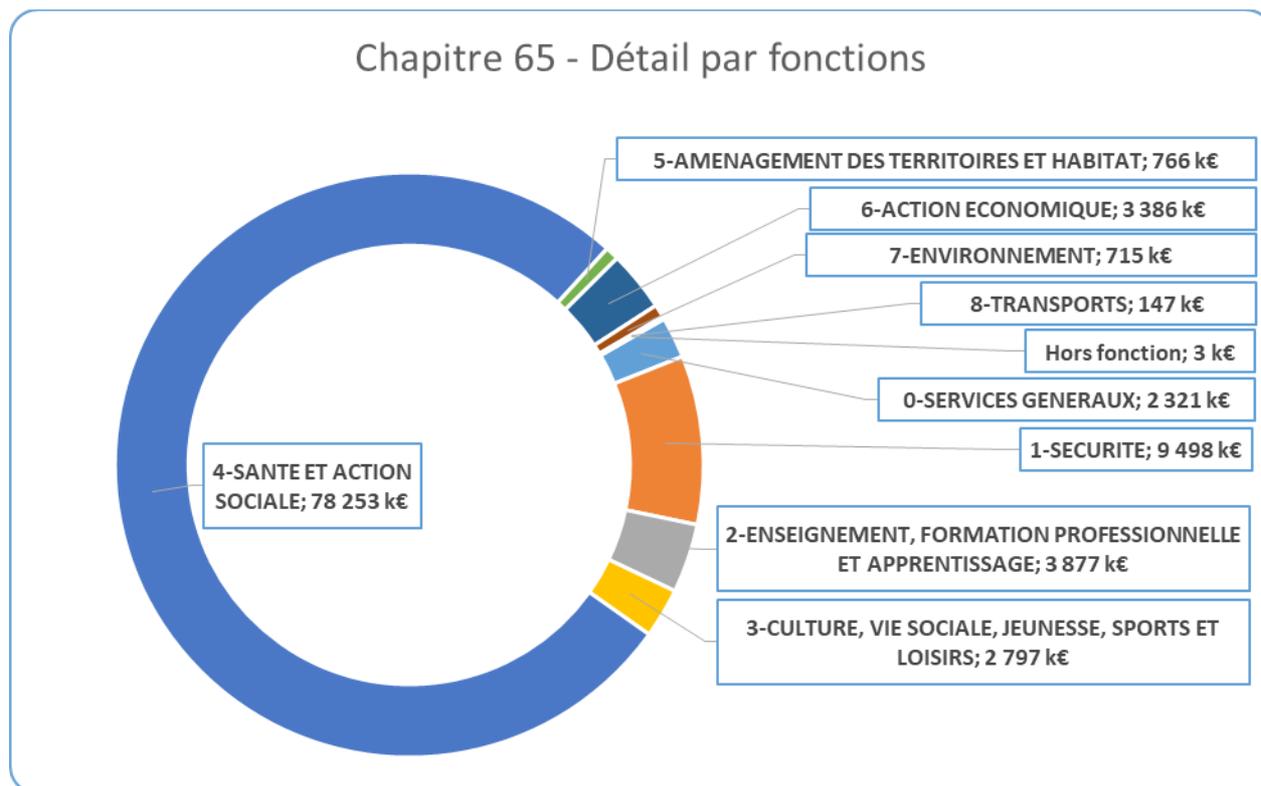
13 Allocations (-) Admissions en non valeurs et indus (-) Reddition CESU (-) Dotations CNSA

14 Allocations (-) Admissions en non valeurs et indus (-) Dotations CNSA

15 Frais de gestion du foncier bâti (+) Fonds de solidarité net des DMTO (jusqu'en 2019) (+) Reversement 3 ((-) part contributeur) du Fonds national de péréquation des DMTO (a/c 2020) (+) Relèvement du taux des DMTO

16 DGD : Dotation Générale de Décentralisation

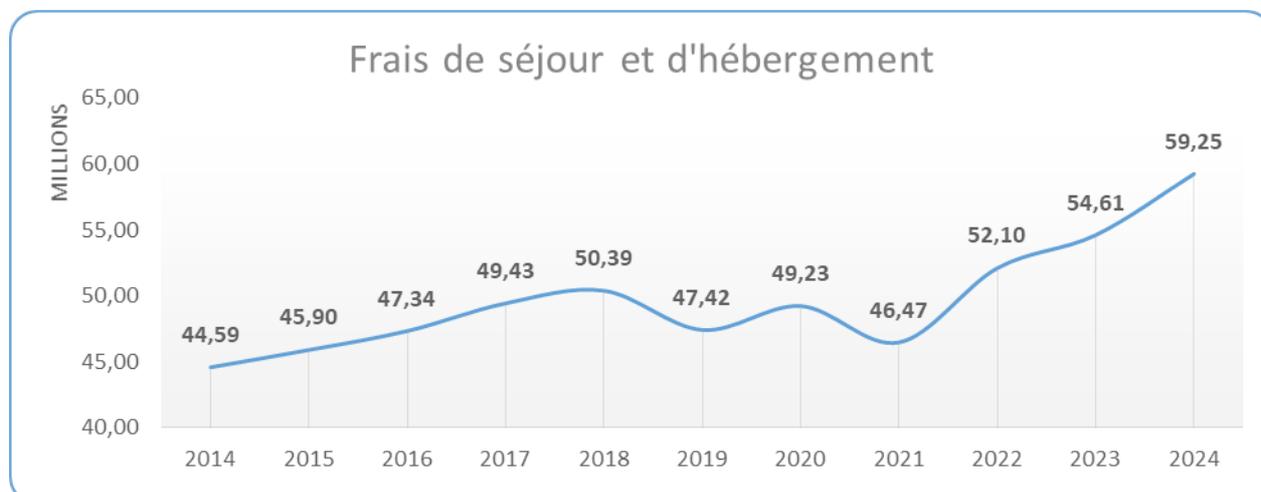
101,764 M€ ont été payés en 2024 (96,591 M€ en 2023).



Il comprend principalement :

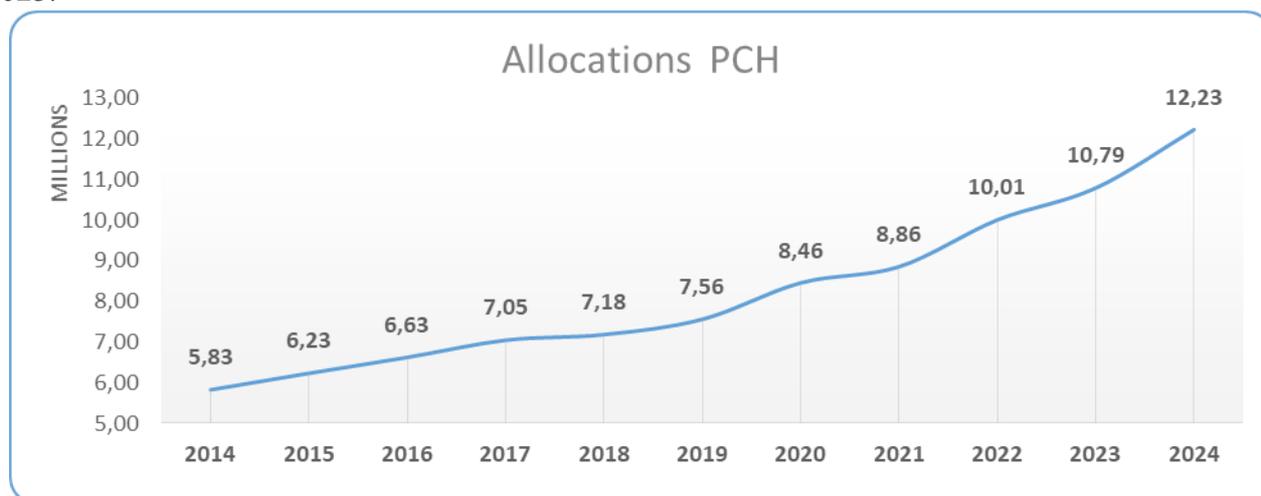
- 75,080 M€ d'aides à la personne (allocations, secours...), de frais de séjour et d'hébergement, d'allocations de perte de compensation du handicap (contre 68,872 en 2023) ;

Les frais de séjour et d'hébergement¹⁷, principal poste de dépenses du chapitre 65, s'élèvent à 59,250 M€ contre 54,605 M€ en 2023 soit une augmentation de +8,51%. L'augmentation de 4,645 M€ se répartit pour l'essentiel ainsi : les frais de séjour en établissements pour les personnes âgées +2,312 M€, les frais de séjour en établissements pour les personnes handicapées +1,308 M€, l'hébergement des mineurs +0,904 M€.

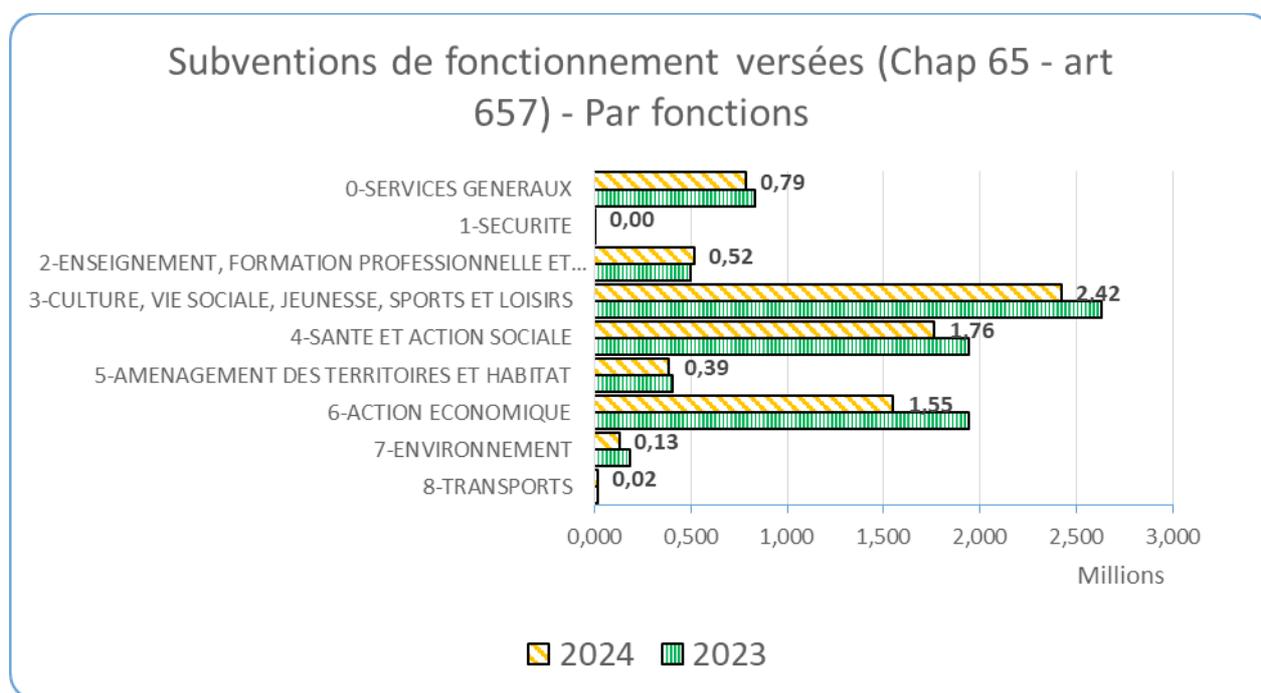


¹⁷ Articles du compte 652 du chapitre 65

Les allocations PCH¹⁸ (Allocation Individuelle de Solidarité) s'élèvent à 12,230 M€ (hors dotation qualité versée aux SAAD dans le cadre des mesures du SEGUR de la santé), contre 10,793 M€ en 2023.



- 2,642 M€ de subventions (1,762 M€), participations/contributions (0,880 M€) au titre de l'action sociale (hors APA et RSA) ;¹⁹
- 7,569 M€ de subventions versées aux tiers (dont 1,762 M€ au titre de l'action sociale), inscrites sur le compte 657 (8,454 M€ en 2023), soit une diminution de -10,47% (-0,885 M€).



Détail « TABLEAU 7 » en annexe au présent rapport

- 9,461 M€ de contribution ordinaire au SDIS (hors reversement part DGF pour 0,034 M€) contre 9,186 M€ en 2023 soit une nouvelle augmentation de +3,00 % conformément à la convention triennale

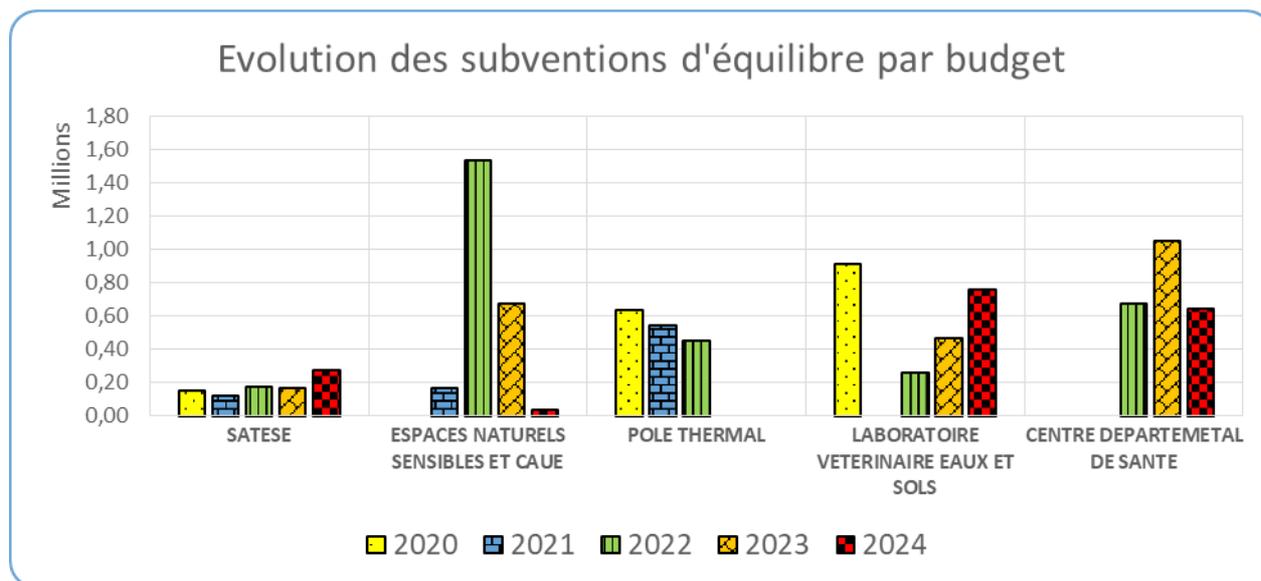
18 PCH : Prestation de Compensation du Handicap – Articles 651121* (hors article 6511213)

19 Articles des comptes 657, 656 et 655 du chapitre 65 tous budgets confondus – fonction 4

2022-2024 ;

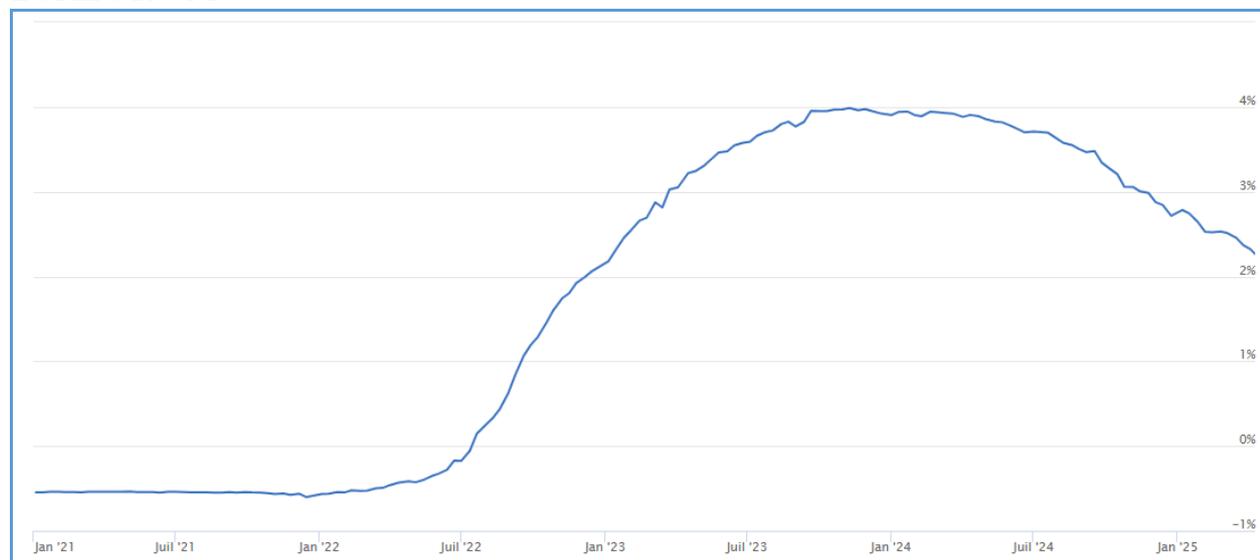
- 2,414 M€ de dotations de fonctionnement des collèges (contre 2,632 M€ en 2023) ;
- 1,709 M€ de contributions du budget principal aux budgets annexes (hors pôle thermal) contre 2,359 M€ en 2023, soit une diminution de -0,650 M€ (+0,108 M€ sur le budget SATESE, -0,641 M€ sur le budget ENS, +0,291 M€ sur le budget Laboratoire Vétérinaire Eaux et Sols -0,407 M€ sur le budget du Centre Départemental de Santé).

Détail « **TABLEAU 8** » en annexe au présent rapport

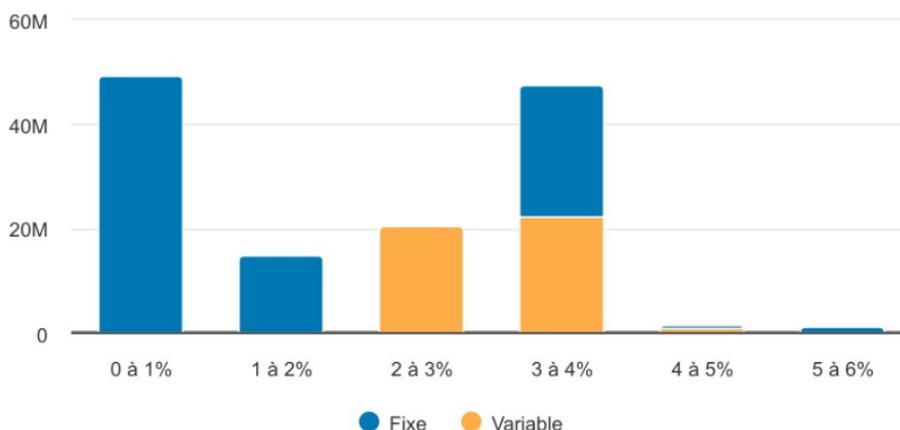
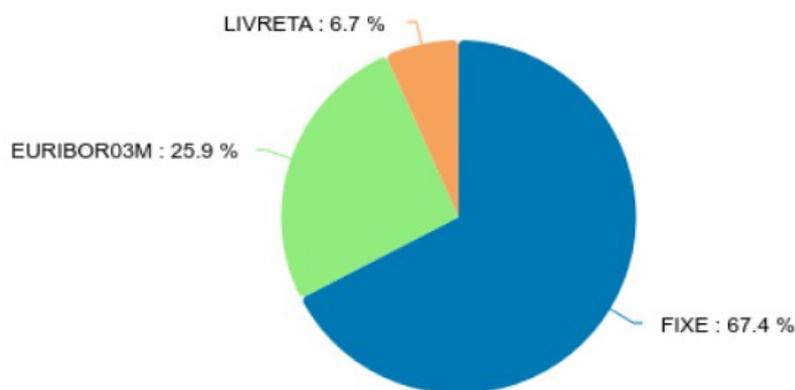
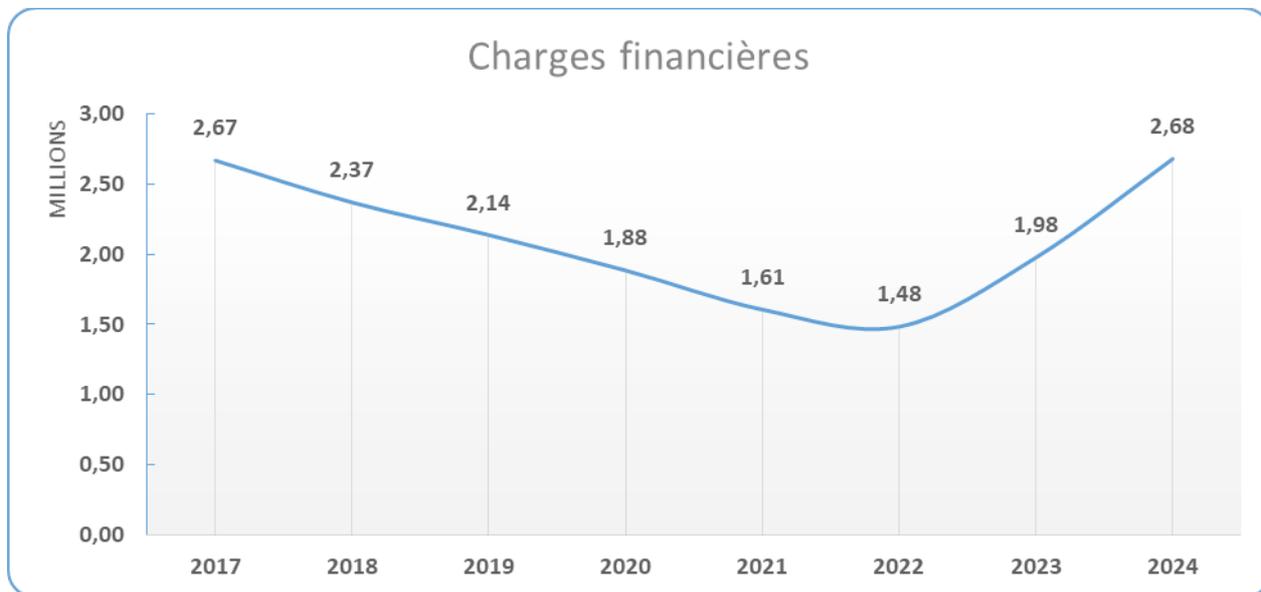


- le chapitre 66 « charges financières » qui correspond au remboursement des intérêts de la dette s'élève en 2024 à 2,679 M€ contre 1,977 M€ en 2023 soit une augmentation de +35,52%. Après plusieurs années d'évolutions favorables des taux, depuis l'exercice 2023 une hausse spectaculaire des taux d'intérêts a été engagée (comme le montre la courbe de l'EURIBOR 3 mois ci-dessous). Un fléchissement progressif est entamé depuis le 2nd semestre 2024 sous l'effet de la politique monétaire de la BCE. Les effets de cette baisse devraient se faire sentir sur la charge financière 2025.

EURIBOR03M



La hausse des taux 2023 et 2024 s'est traduite pour la collectivité par une charge de la dette accrue comme le montre la courbe ci-dessous, bien que l'encours du Département ne soit exposé que très partiellement aux taux variables (25,9% de l'encours). Il conviendra de noter également que la charge d'intérêts de la ligne de trésorerie aura pesé pour 0,071 M€ en 2024.



TEG résiduel	%	Encours
0% à 1%	36,56	49 229 209,77
1% à 2%	10,92	14 707 896,09
2% à 3%	15,28	20 570 223,00
3% à 4%	35,30	47 532 113,33
4% à 5%	1,12	1 505 132,68
5% à 6%	0,82	1 099 999,84
TOTAL		134 644 574,71

- **le chapitre 68 « dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions »** : En 2024 1,197 M€ ont été comptabilisés sur ce chapitre en provisions et dépréciations, en opérations réelles, ainsi qu'il suit :

- 0,521 M€ au titre des risques liés à la gestion du personnel (maladies professionnelles, CET, ruptures conventionnelles) ;
- 0,673 M€ au titres de la dépréciation et des risques sur des créances anciennes ;
- 0,003 M€ au titre de la dépréciation d'une immobilisation financière.

Parallèlement, des reprises, détaillées au paragraphe ci-dessous relatif au chapitre 78 ont été opérées pour 0,914 M€.

Le solde Dotation/Reprise s'élève pour 2024 à +0,284 M€.

Au 31/12/2024, le « stock » de provisions/dépréciations présent au compte de gestion s'élève à 1,273 M€ (dont 1,237 M€ sur le budget principal).

2. Les recettes de fonctionnement

Elles sont réparties principalement entre huit chapitres :

- **le chapitre 016 « Allocation Personnalisée d'Autonomie »** pour un montant de 14,455 M€ contre 14,211 M€ en 2023, soit une augmentation de +1,71% (+0,244 M€).

Ce chapitre enregistre la dotation versée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) qui s'est élevée en 2024 à 14,270 M€ (14,053 M€ en 2023), rattachements compris, soit une légère progression de 0,217 M€. La dotation CNSA étant liée pour partie aux dépenses APA, les dotations suivent la même tendance que les dépenses (cf paragraphe relatif aux dépenses du chapitre 016), c'est-à-dire une quasi stabilisation en 2024.

L'autre principale recette perçue sur ce chapitre, pour un montant de 0,185 M€ (0,158 M€ en 2023) concerne les recouvrements sur bénéficiaires ou sur établissements.

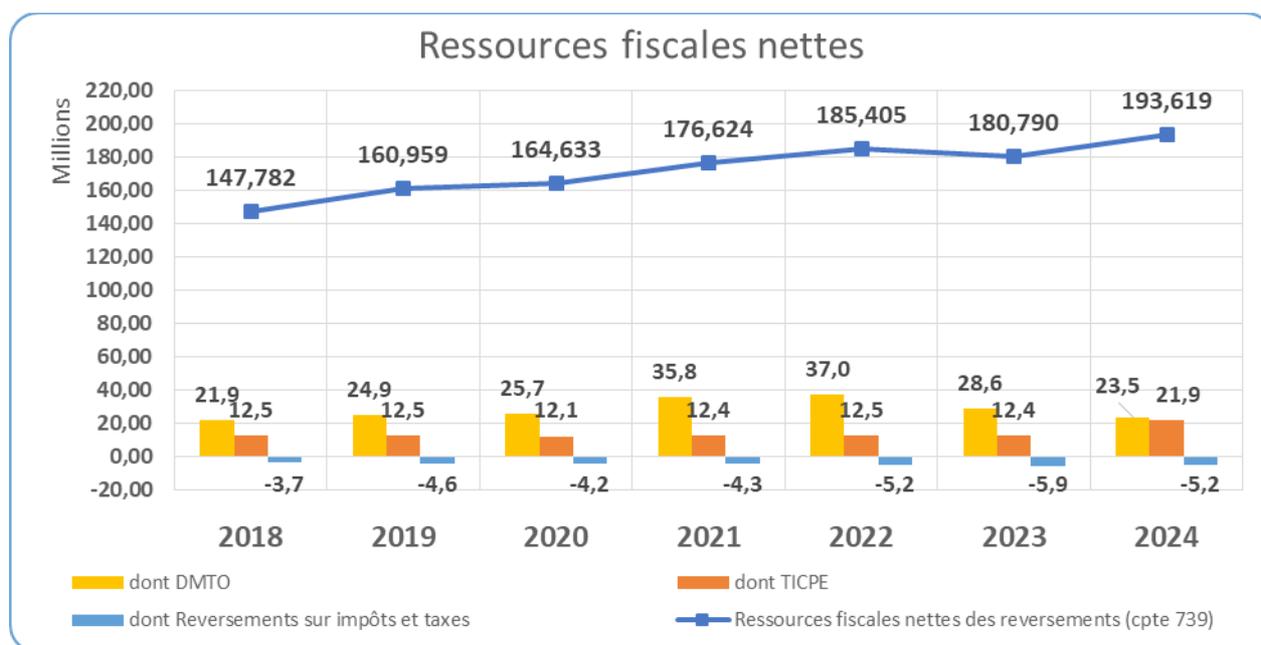
Le chapitre 017 « Revenu de Solidarité Active » qui s'élève à 0,544 M€ comptabilise les indus liés au versement des allocations RSA, contrats d'insertion,... (0,349 M€), la participation de l'Etat au titre du plan pauvreté (0,065 M€) et du pacte des solidarités (0,130 M€).

Le chapitre 70 « Produits des services » qui s'élève à 2,364 M€ contre 2,819 M€ en 2023, enregistre divers produits de gestion dont notamment les remboursements de mise à

disposition de personnel (0,858 M€), les remboursements de consultations et de permanence de soins de centres territoriaux de santé (0,832 M€), les redevances d'occupation (0,321 M€), la vente de bois et de plaquettes bois (0,093 M€), les recettes d'activités du Pôle Thermal (0,075 M€), les recettes d'activité de Flaran (0,158 M€), les recettes d'activité des Archives (0,006 M€), la vente d'objet dérivés MEMENTO (0,004 M€).

- **les chapitres 73 «Impôts et taxes » et 731 « Fiscalité locale »**. Avec le passage en M57 en 2023 certaines ressources ont vu leur chapitre budgétaire changer passant ainsi du chapitre 73 au chapitre 731 et inversement (par exemple, les DMTO et la TSCA sont passés du chapitre 73 au chapitre 731 ; à l'inverse le FNGIR est passé du chapitre 731 au 73). Aussi, afin de faciliter la lecture et le suivi pluriannuel, l'analyse de ces recettes est fusionnée.

Le montant perçu au titre sur ces 2 chapitres s'est élevé en 2024 à 198,783 M€ contre 186,701 M€ en 2023. En net, c'est-à-dire après prise en compte des reversements et restitutions sur impôts et taxes ²⁰(imputés sur le chapitre 014), le montant perçu s'est élevé en 2024 à 193,619 M€ (contre 180,790 M€ en 2023).



TVA/TFPB : Depuis 2021, dans le cadre de la réforme fiscale qui a transféré le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties des Départements vers le bloc communal, le Département perçoit une fraction de TVA. En 2023, cette part s'est élevée à 60,076 M€ contre 60,094 M€ en 2023 soit une diminution de -0,03%. Pour mémoire, la taxe sur le foncier bâti s'est élevée en 2020 à 53,116 M€. Il convient également de noter que le montant de fraction de TVA 2023 a été corrigé de -0,591 M€ et a fait l'objet d'un reversement (voir chapitre 014 – dépenses de fonctionnement).

De plus, une fraction supplémentaire de TVA d'un montant de 1,436 M€ a été perçue pour la 4ème année en 2024. Cette fraction supplémentaire se substitue au fonds de stabilisation institué par l'article 261 de la loi de finances 2019.

TVA/CVAE : La fraction de TVA compensatoire de la CVAE s'est élevée en 2024 à 7,701 M€ contre 7,703 M€ en 2023 (pour mémoire : la dernière année de perception de la

CVAE s'est élevé à 6,726 M€ en 2022).

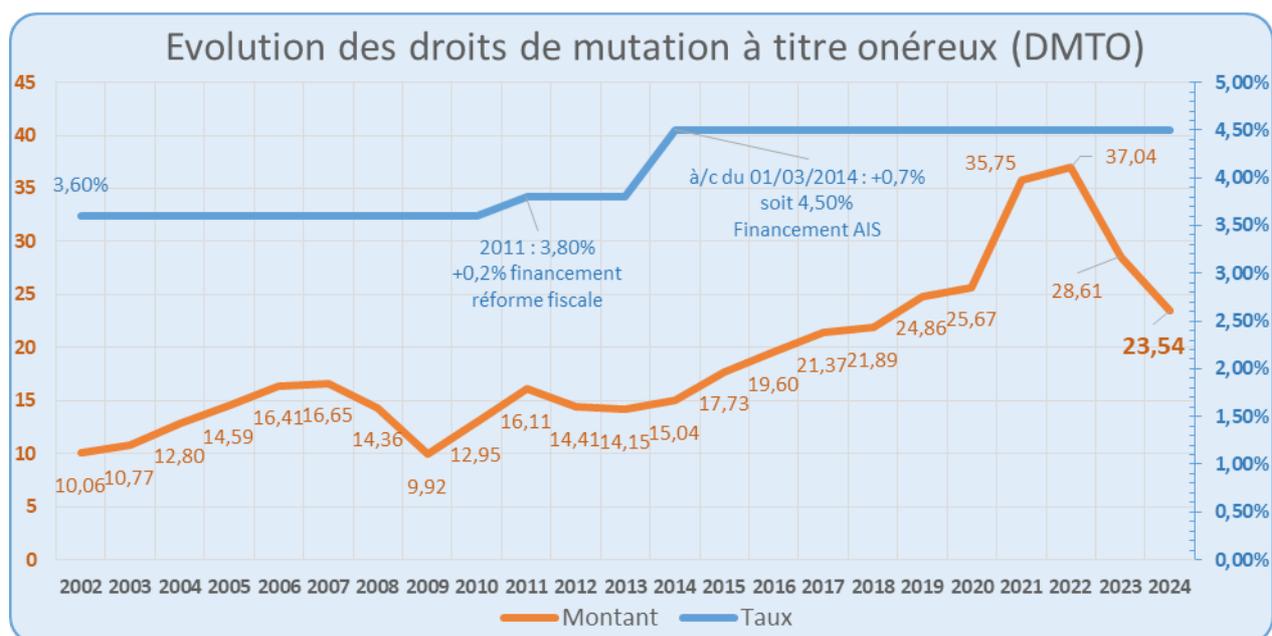
TVA/FONDS DE SAUVEGARDE : En 2024, le Département a été éligible au fonds de sauvegarde, alimenté au niveau national par une fraction de TVA et réparti entre les Départements selon un critère de fragilité sociale. Il s'est élevé à 3,872 M€.

TSCA : Le produit de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance s'est élevé à 46,830 M€. Il progresse de +6,63% en 2024 (43,917 M€ en 2023). Il correspond à la perception au bénéfice des départements de la compensation des transferts de compétences prévus dans l'acte II de la décentralisation, au titre notamment, des agents des routes (ex DDE) et des collèges (transfert des TOS) et de la compensation liée à la suppression de la taxe professionnelle. Le produit de cette taxe participe également au financement des SDIS.

DMTO : En 2024, le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) s'est élevé à 23,538 M€ contre 28,607 M€ en 2023 et 37,042 M€ en 2022 soit une baisse de ressource de -5,069 M€ soit -17,72% qui suit celle de 2023 de -22,77%. Sur 2 exercices ce sont près 22,000 M€ en cumulé de pertes de ressources pour la collectivité, sur la base d'un exercice 2022 particulièrement dynamique. Fin 2024, alors que les dépenses n'ont cessé d'augmenter sur la période, la collectivité retrouve un niveau de DMTO de 2018/2019.

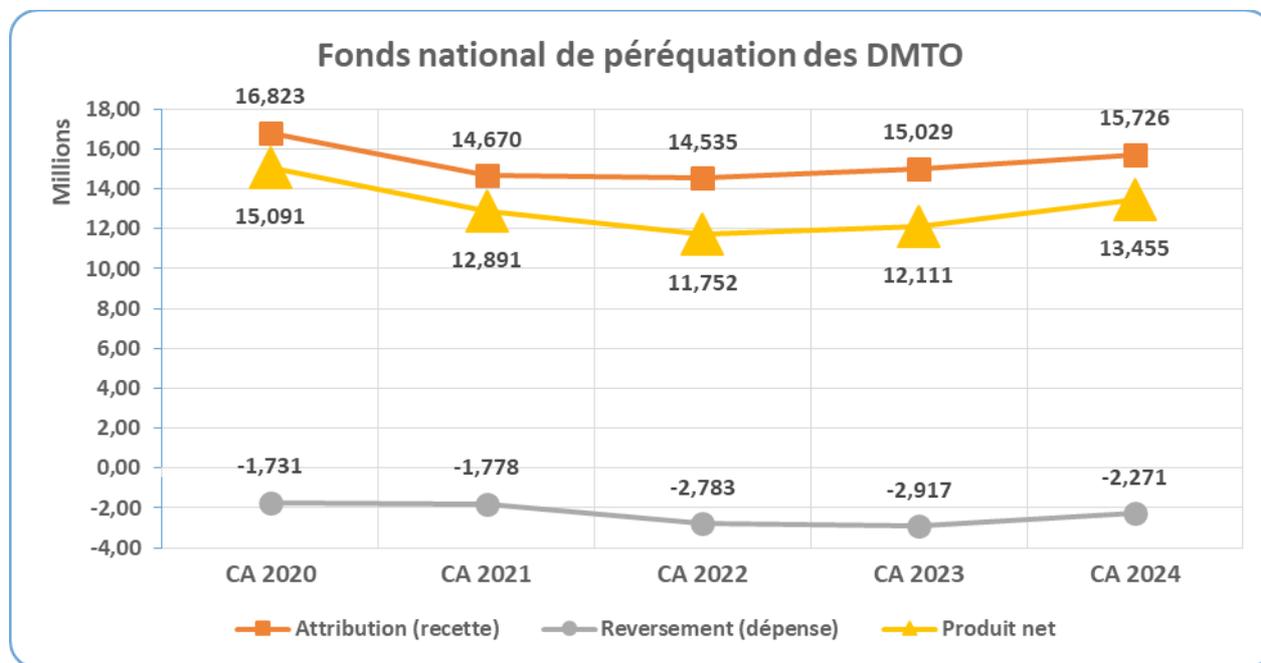
Les DMTO sont constitués de 4 composantes :

- les droits de mutation sur les transactions immobilières au taux de base pour 18,676 M€ (taux 3,6%) ;
- la part Etat transférée depuis la loi de finance 2011 pour un montant de 1,038 M€ (taux 0,2%) ;
- une part dédiée au financement des AIS instaurée par la loi de finance de 2014 pour 3,631 M€ (relèvement du taux de 0,70%) ;
- la taxe additionnelle pour 0,193 M€.



Le fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DTMO) instauré par la loi de Finances de 2020, perçu pour la première fois en 2020 est venu en

remplacement du fonds de soutien interdépartemental (FSID), du fonds de solidarité et du fonds de péréquation des DMTO. Le produit de ce fonds s'est élevé en 2024 à 15,726 M€ (15,029 M€ en 2023) contre un produit cumulé 2019 des 3 fonds dissous de 16,534 M€. Compte tenu de la contribution de 2,271 M€ du Département à ce fonds créé (inscrit en dépense de fonctionnement/chapitre 014) le produit net s'élève à 13,455 M€ (contre 12,111 en 2023).



TICPE : Le produit de la TICPE, taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques s'élève en 2024 à 21,862 M€ contre 12,427 M€ en 2023 soit une progression de +9,435 M€. Cette forte évolution est essentiellement liée au financement du transfert au Département de la compétence des routes nationales au 1^{er} janvier 2024, pour 9,408 M€. La TICPE est également versée en compensation des dépenses d'allocations d'insertion (RSA) pour 9,394 M€ (montant inchangé depuis 2015) et en compensation des autres transferts de compétences en complément de la taxe sur les conventions d'assurance pour 3,060 M€ (contre 3,032 M€ en 2023).

Frais Gestion Foncier Bâti : Le transfert en recettes de l'équivalent des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties, institué par la loi de finances 2014 au titre du financement des AIS, s'est élevé à 7,268 M€ (contre 6,691 en 2023).

FNGIR : A noter la perception sur le chapitre 73 du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) pour 5,779 M€ montant inchangé depuis 2011.

TICFE : En 2024, la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) (qui est venue remplacer la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE) en 2022) s'est élevée à 2,977 M€ contre 2,941 M€ en 2023.

Taxe d'aménagement : Le produit de la taxe d'aménagement sur le budget « Espaces Naturels Sensibles et CAUE » s'est élevé en 2024 à 0,738 M€ contre 1,192 M€ en 2023 (soit -38,11%).

En 2022, une réforme est venue modifier les conditions de perception de la taxe

d'aménagement : changement du fait générateur de l'exigibilité de la taxe et changement de l'administration chargée de son recouvrement. La conséquence de cette réforme a été une chute importante de cette recette fiscale. En effet sont produit (pour la part départementale) est passé d'une moyenne annuelle d'environ de 1,2M€ au cours des 5 derniers exercices à 0,738 M€ en 2024.

Une fraction de taxe d'aménagement (1/3) est reversée au CAUE (cf chapitre 014) au titre du financement de son fonctionnement. En 2024, cela a représenté la somme de 0,246 M€ (contre 0,397 M€ en 2023). La baisse important de cette ressource a eu pour effet de faire peser une incertitude sur l'équilibre budgétaire du CAUE. Aussi, le Département s'est engagé à maintenir via une subvention, un niveau de ressource suffisant à son fonctionnement, estimé à 0,402 M€ annuel. Pour 2024, cette subvention (dont un solde a été versé sur l'exercice 2025) s'est élevée à 0,156 M€.

IFER : Le montant perçu au titre de l'IFER (Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) s'est élevé à 0,981 M€ en 2024.

- **le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations »** pour un montant total de 70,785 (contre 69,522 M€ en 2023).

Les principales recettes comptabilisées sur ce chapitre sont :

- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui passe de 44,491 M€ en 2023 à 44,418 M€ en 2024 ;
- les compensations d'exonérations de taxes directes locales et de suppression de la taxe professionnelle pour 9,134 M€ contre 9,198 M€ en 2023 ;
- les dotations versées par la CNSA au titre de la PCH (3,297 M€), MDPH (0,541 M€), conférence des financeurs (0,551 M€), réforme salariale des SAAD publics et privés (1,163 M€), revalorisation salariale des personnels des établissements « personnes handicapées » dans le cadre du Ségur de la santé (0,554 M€), la dotation qualité (1,358 M€), le fonds d'intervention pour le soutien des aidants (0,193 M€), l'application du tarif plancher des SAAD (0,531 M€) soit un total de 8,189 M€. Il est à noter que les dotations versées au titre de l'APA sont imputées sur le chapitre 016. La dotation versée pour le financement de la MDPH fait l'objet d'un reversement imputé sur le chapitre 014 ;
- les participations de l'Etat pour 2,152 M€ au titre notamment
 - du programme « inclusion sociale protection des personnes BOP304 (0,768 M€) ;
 - de l'ARS pour 0,617 M€ : fonds d'intervention régional pour les centres de santé, au titre de la stratégie régionale de santé ; le Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic CEGIDD ; l'unité mobile mammographie ; la lutte anti-tuberculose ; le centre de vaccinations ;
 - du filet de sécurité énergies (0,244 M€) ;
 - de l'hébergement des MNA (0,173 M€) ;
 - de l'action « offre alimentaire » (0,127 M€) ;
 - du projet « Mieux manger pour tous » (0,122 M€).
- la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) 1,701 M€ ;
- le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) pour 1,284

M€ contre 1,255 M€ en 2023 ;

- les participations des collègues au titre du Fonds de Restauration et d'Hébergement (FRH) pour 0,624 M€ ;
- les participations de la Région pour 0,507 M€ au titre notamment du remboursement des frais de personnel des cités scolaires, du guichet RENOV'OCCITANIE, du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Neste et Rivières de Gascogne (SAGE NRG), du dispositif Chaleur Renouvelable... ;
- les participations des organismes d'assurance maladie au titre du CDS pour 0,509 M€ ;
- les participations de l'Agence de l'eau pour 0,481 M€ ;
- les diverses participations au titre du FSL pour 0,464 M€ ;
- les subventions de l'Europe pour 0,370 M€ : participation de l'agence ERASMUS France pour 0,350 M€ ; Subvention FSE pour 0,020 M€ ,
- le FCTVA de fonctionnement pour un montant de 0,303 M€ ;
- diverses participations (AIRBUS, CD31) au titre de l'ex réseau de routes nationales (0,172 M€) ;
- les participations de l'ADEME au titre du dispositif Chaleur renouvelable (0,146 M€).

- **le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »**. Ce poste de recettes correspond, pour la part la plus importante, aux recouvrements dans le domaine social sur des collectivités, organismes ou bénéficiaires pour 4,117 M€ (au titre notamment des récupérations sur successions pour 0,859 M€, des recouvrements sur des organismes, collectivités ou des établissements au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance pour 0,992 M€). Il est à noter que les récupérations d'indus relatifs au RSA se situent sur le chapitre 017.

Ce chapitre comprend également les revenus locatifs pour 0,257 M€ et remboursements de charges locatives pour 0,034 M€, les redevances perçues au titre des diverses DSP pour 0,282 M€, le remboursement par certains collègues des dépenses d'électricité et gaz pour 0,206 M€, les remboursements des frais engagés par la collectivité pour le compte du GIP Public Labo pour 0,129 M€ ainsi que les subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes pour un montant cumulé de 1,709 M€.

- **le chapitre 77 « Produits spécifiques »** pour un montant de 0,224 M€ en 2024. Sur ce chapitre figurent quasi exclusivement les recettes de cessions de biens immobiliers suivants pour 0,223 M€ :

- la vente d'un terrain à L'isle-jourdain pour 0,090 M€ ;
- la vente d'une parcelle située sur une ancienne voie ferrée pour 0,023 M€ ;
- la vente d'autres terrains pour 0,001 M€ ;
- et la vente de divers matériels et véhicules pour 0,109 M€. Il est à noter que les prévisions relatives aux cessions sont inscrites sur le chapitre d'investissement 024 (sans réalisations) .

- **le chapitre 78 « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions »** pour un montant de 0,914 M€ en 2024 répartis ainsi qu'il suit :

- 0,445 M€ au titre des risques liés à la gestion du personnel (maladies

- professionnelles, Compte Epargne Temps, ruptures conventionnelles) ;
- 0,469 M€ au titre de la dépréciation et des risques sur des créances anciennes.

III.L'AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024

A. Les résultats de l'exercice 2024

Détail « TABLEAU 9 » en annexe au présent rapport

B. L'affectation des résultats excédentaires de fonctionnement 2024

Selon l'instruction budgétaire et comptable M57, les résultats excédentaires de la section de fonctionnement doivent être affectés en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, égal au cumul du déficit et des restes à réaliser de cette section.

Le reliquat excédentaire est ensuite affecté au choix de l'assemblée délibérante, en réserve complémentaire de la section d'investissement (recette compte 1068) ou en excédent de fonctionnement reporté (recette compte 002).

Le budget annexe 51 « POLE THERMAL » n'est pas reconduit sur l'exercice 2025 (cf délibération CP241212-81A00), ses comptes vont être intégrés dans ceux du budget Principal.

A la clôture, on constate que le budget Principal est excédentaire en fonctionnement pour 21 113 501,34 € et déficitaire en investissement pour 112 842,98 €, avec un besoin de financement de 199 689,92 € (dont les RAR pour un montant de 86 846,94€). Le budget 51 est déficitaire en fonctionnement pour 773 316,65 € et excédentaire en investissement pour 348 400,98 €.

La fusion de ces résultats présentée ci-dessous, a pour effet de rendre le budget principal excédentaire en fonctionnement et en investissement. Les RAR constatés n'ont plus d'impact, et aucun besoin de financement à reporter n'est constaté.

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT
		Déficit 002	Excédent 002	Déficit 001	Excédent 001	Restes à réaliser DEPENSES
01	BUDGET PRINCIPAL		21 113 501,34	112 842,98		86 846,94
51	POLE THERMAL	773 316,65			348 400,98	
	Reprise du résultat du Budget Principal en 2025		20 340 184,69		235 558,00	

		Affectation des résultats excédentaires de fonctionnement 20 585 564,79		
		Fonctionnement (002R)	Investissement (002D et 1068)	Total
01	BUDGET PRINCIPAL	20 340 184,69		20 340 184,69
57	AUTODROME NOGARO	159 436,04	85 944,06	245 380,10
	TOTAL	20 499 620,73	85 944,06	20 585 564,79

Je vous propose d'affecter les résultats excédentaires de fonctionnement de l'exercice 2024, soit **20 585 564,79 €** de la manière suivante :

- **85 944,06 €** permettent de couvrir le déficit de la section d'investissement (recette inscrite sur le compte 1068) ;
- le solde excédentaire de **20 499 620,73 €** est affecté à la section de fonctionnement (recette inscrite sur le compte 002).

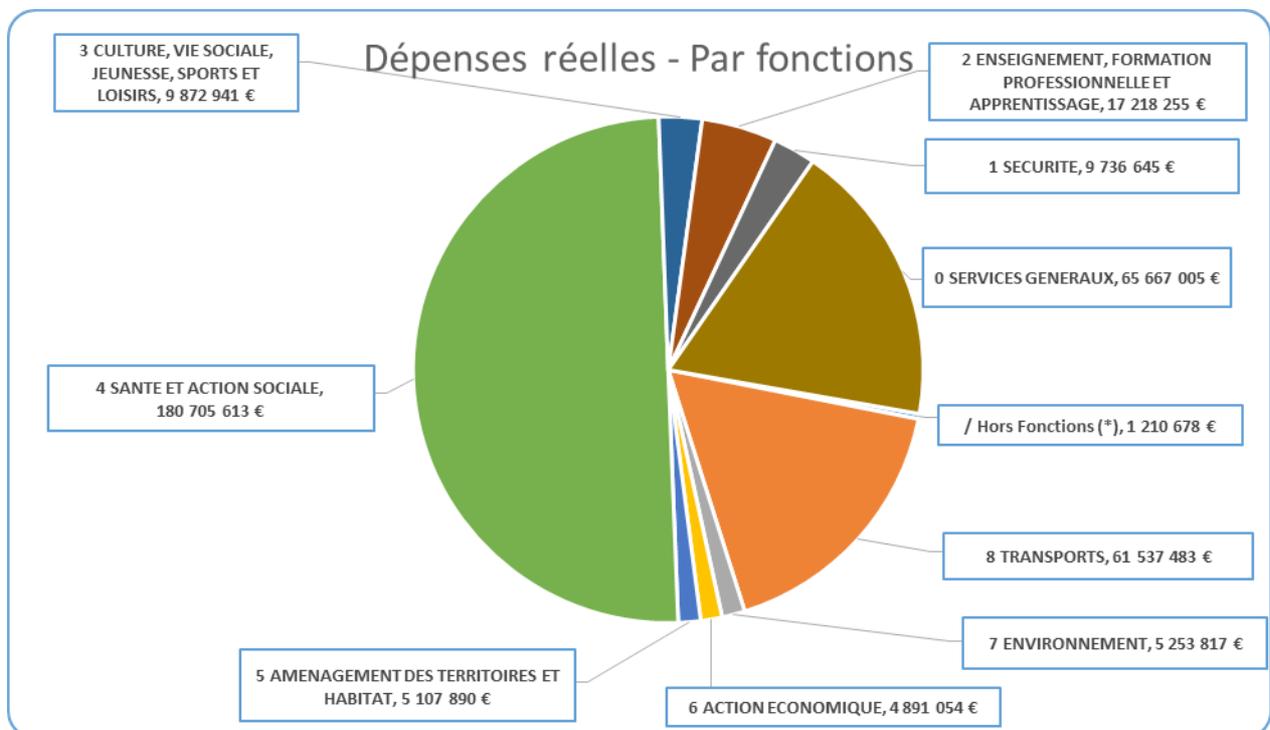
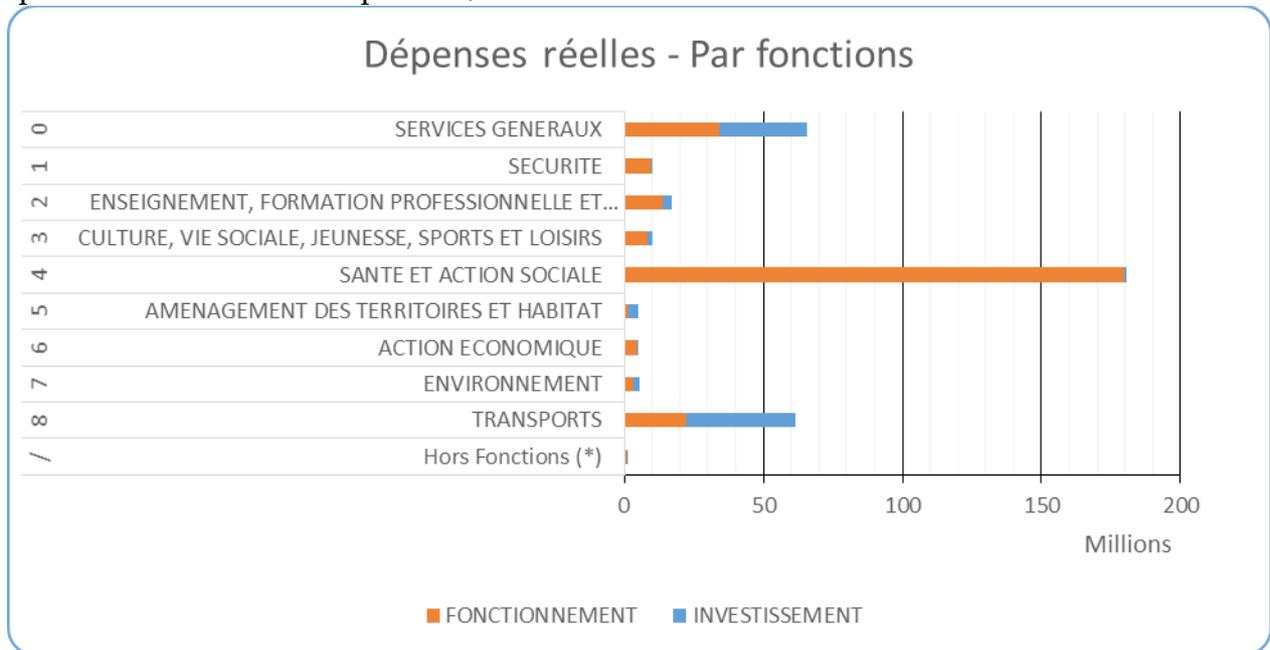
À noter, un report d'excédent d'investissement sur le budget principal (après intégration du résultat du Pôle thermal) pour 235 558,00 € et quatre budgets annexes (SATESE, Espaces Naturels Sensibles et CAUE, Laboratoire Vétérinaire Eaux et Sols, Centre Départemental de Santé) pour un montant de 982 860,89 € (recette au compte 001) ainsi qu'un report de déficit de fonctionnement pour ces quatre mêmes budgets (SATESE, Espaces Naturels Sensibles et CAUE, Laboratoire Vétérinaire Eaux et Sols, Centre Départemental de Santé) pour un montant de 982 860,89 € (dépense au compte 002).

IV. LA PRÉSENTATION PAR FONCTIONS

Dépenses réelles – Tous budgets

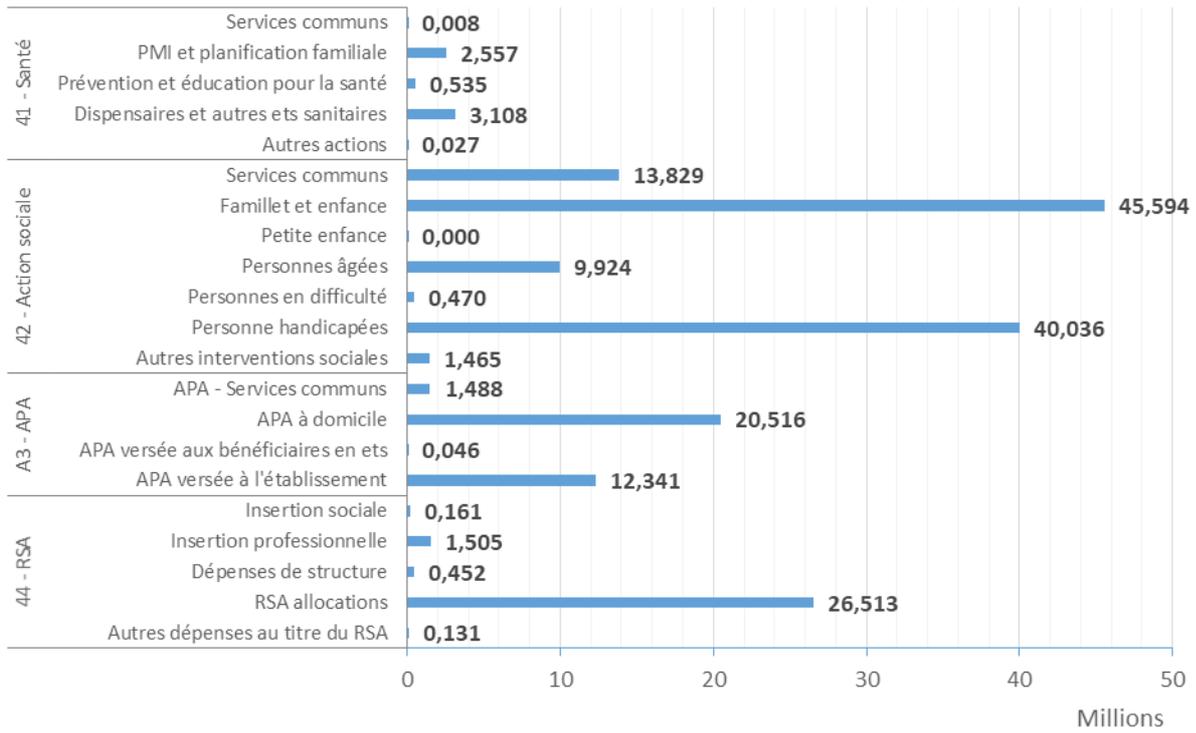
Détail « **TABLEAU 10** » en annexe au présent rapport

Les dépenses de Santé et action sociale représentent la part la plus importante des dépenses de la collectivité pour 50,03%.



Détail de la fonction 4 « Santé et Action Sociale »

Détail de la fonction 4 "Santé et action sociale"



~ ~ ~

Vous trouverez ci-joint le document détaillé du compte administratif 2024 de notre collectivité décrivant l'ensemble des mouvements de dépenses et de recettes ainsi que ses annexes telles qu'elles sont prévues par la réglementation budgétaire et comptable M57 et M4 pour deux budgets annexes.

V. LES BILANS SPECIFIQUES

Les bilans spécifiques suivants sont joints au présent rapport :

- le bilan de l'utilisation de la taxe d'aménagement, tel que prévu dans le code de l'urbanisme,

- le bilan de l'utilisation du Fonds Solidarité Logement (FSL) et du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ),

- les comptes produits par les délégataires de service public, tels que prévus par le code général des collectivités territoriales.

Je vous propose d'approuver le compte administratif du Département conforme au compte de gestion du Payeur Départemental pour 2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Philippe DUPOUY



ANNEXES – TABLEAUX FINANCIERS

TABLEAU 1

Tous budgets confondus - Opérations réelles et d'ordre

En €	Dépenses			Recettes			Résultat	
	2023	2024	Evol	2023	2024	Evol	2023	2024
FONCTIONNEMENT	285 075 278,98	293 396 515,08	2,92%	312 101 432,10	312 999 218,98	0,29%	27 026 153,12	19 602 703,90
INVESTISSEMENT	76 588 953,19	89 659 812,73	17,07%	61 479 518,88	90 792 287,56	47,68%	-15 109 434,31	1 132 474,83
Total	361 664 232,17	383 056 327,81	5,91%	373 580 950,98	403 791 506,54	8,09%	11 916 718,81	20 735 178,73

TABLEAU 2

Détail des résultats par budget

Budgets	En €	Dépenses 2024	Recettes 2024	Résultat exercice antérieur		Résultat de l'exercice 2024	Résultat ou solde final
				dont Reprise résultat exercice antérieur (hors couverture du déficit)	Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionn au déficit d'investis		
01 BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	286 623 949,25	307 737 450,59	11 869 918,90		9 243 582,44	21 113 501,34
	INVESTISSEMENT	88 186 863,04	88 074 020,06	-15 165 671,99	15 165 671,99	-112 842,98	-112 842,98
		374 810 812,29	395 811 470,65	-3 295 753,09	15 165 671,99	9 130 739,46	21 000 658,36
47 SATESE	FONCTIONNEMENT	762 011,07	654 954,93	-89 029,70		-18 026,44	-107 056,14
	INVESTISSEMENT	15 018,66	122 074,80	89 029,70	0,00	18 026,44	107 056,14
		777 029,73	777 029,73	0,00	0,00	0,00	0,00
49 ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE	FONCTIONNEMENT	1 315 655,45	800 316,77	0,00		-515 338,68	-515 338,68
	INVESTISSEMENT	1 039 159,33	1 554 498,01	-325 560,89	325 560,89	515 338,68	515 338,68
		2 354 814,78	2 354 814,78	-325 560,89	325 560,89	0,00	0,00
51 POLE THERMAL	FONCTIONNEMENT	896 402,01	123 085,36	-403 018,84		-370 297,81	-773 316,65
	INVESTISSEMENT	92 259,10	440 660,08	361 226,65	0,00	-12 825,67	348 400,98
		988 661,11	563 745,44	-41 792,19	0,00	-383 123,48	-424 915,67
54 LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS	FONCTIONNEMENT	1 372 450,18	1 189 943,47	-141 777,44		-40 729,27	-182 506,71
	INVESTISSEMENT	9 862,20	192 368,91	141 777,44	0,00	40 729,27	182 506,71
		1 382 312,38	1 382 312,38	0,00	0,00	0,00	0,00
57 AUTODROME NOGARO	FONCTIONNEMENT	92 900,00	338 280,10	88 592,10		156 788,00	245 380,10
	INVESTISSEMENT	221 412,21	135 468,15	-122 331,15	122 331,15	-85 944,06	-85 944,06
		314 312,21	473 748,25	-33 739,05	122 331,15	70 843,94	159 436,04
58 CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	FONCTIONNEMENT	2 333 147,12	2 155 187,76			-177 959,36	-177 959,36
	INVESTISSEMENT	95 238,19	273 197,55	-87 904,07	87 904,07	177 959,36	177 959,36
		2 428 385,31	2 428 385,31	-87 904,07	87 904,07	0,00	0,00
TOTAL		383 056 327,81	403 791 506,54	-3 784 749,29	15 701 468,10	8 818 459,92	20 735 178,73
				11 916 718,81			

TABLEAU 3

Tous budgets confondus – Opérations réelles

En €	Dépenses			Recettes			Résultat	
	2023	2024	Evol	2023	2024	Evol	2023	2024
FONCTIONNEMENT	270 340 767,21	277 735 148,25	2,74%	309 654 659,78	307 520 025,50	-0,69%	39 313 892,57	29 784 877,25
INVESTISSEMENT	72 733 422,99	83 466 233,21	14,76%	45 336 249,23	74 416 534,69	64,14%	-27 397 173,76	-9 049 698,52
Total	343 074 190,20	361 201 381,46	5,28%	354 990 909,01	381 936 560,19	7,59%	11 916 718,81	20 735 178,73

TABLEAU 4

Par budgets, les prévisions et les réalisations ainsi que les résultats se présentent ainsi qu'il suit (mouvements réels):

FONCTIONNEMENT

	Budget	Dépenses			Recettes			Résultat
		Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	
01	BUDGET PRINCIPAL	280 617 686,11	271 759 956,66	96,84%	299 588 187,60	302 276 221,11	100,90%	30 516 264,45
47	SATESE	855 431,70	731 707,23	85,54%	890 431,70	654 954,93	73,55%	-76 752,30
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE	1 099 568,29	849 631,32	77,27%	1 564 568,29	782 352,77	50,00%	-67 278,55
51	POLE THERMAL	870 271,84	819 043,78	94,11%	950 271,84	123 085,36	12,95%	-695 958,42
54	LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS	1 580 411,44	1 326 955,84	83,96%	1 630 411,44	1 189 943,47	72,98%	-137 012,37
57	AUTODROME NOGARO	238 280,10	79 763,00	33,47%	338 280,10	338 280,10	100,00%	258 517,10
58	CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	2 424 245,00	2 168 090,42	89,43%	2 604 245,00	2 155 187,76	82,76%	-12 902,66
	Somme :	287 685 894,48	277 735 148,25	96,54%	307 566 395,97	307 520 025,50	99,98%	29 784 877,25

INVESTISSEMENT

	Budget	Dépenses			Recettes			Résultat
		Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	
01	BUDGET PRINCIPAL	91 849 892,62	82 081 338,81	89,36%	72 879 391,13	72 565 732,72	99,57%	-9 515 606,09
47	SATESE	127 229,70	15 018,66	11,80%	92 229,70	91 770,96	99,50%	76 752,30
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE	1 387 643,89	952 904,04	68,67%	922 643,89	1 020 182,59	110,57%	67 278,55
51	POLE THERMAL	441 826,65	90 459,10	20,47%	361 826,65	361 501,85	99,91%	271 042,75
54	LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS	197 277,44	9 862,20	5,00%	147 277,44	146 874,57	99,73%	137 012,37
57	AUTODROME NOGARO	222 331,15	221 412,21	99,59%	122 331,15	122 331,15	100,00%	-99 081,06
58	CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	287 904,07	95 238,19	33,08%	107 904,07	108 140,85	100,22%	12 902,66
	Somme :	94 514 105,52	83 466 233,21	88,31%	74 633 604,03	74 416 534,69	99,71%	-9 049 698,52

TOTAL

	Budget	Dépenses			Recettes			Résultat
		Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	
01	BUDGET PRINCIPAL	372 467 578,73	353 841 295,47	95,00%	372 467 578,73	374 841 953,83	100,64%	21 000 658,36
47	SATESE	982 661,40	746 725,89	75,99%	982 661,40	746 725,89	75,99%	0,00
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE	2 487 212,18	1 802 535,36	72,47%	2 487 212,18	1 802 535,36	72,47%	0,00
51	POLE THERMAL	1 312 098,49	909 502,88	69,32%	1 312 098,49	484 587,21	36,93%	-424 915,67
54	LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS	1 777 688,88	1 336 818,04	75,20%	1 777 688,88	1 336 818,04	75,20%	0,00
57	AUTODROME NOGARO	460 611,25	301 175,21	65,39%	460 611,25	460 611,25	100,00%	159 436,04
58	CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	2 712 149,07	2 263 328,61	83,45%	2 712 149,07	2 263 328,61	83,45%	0,00
	Total :	382 200 000,00	361 201 381,46	94,51%	382 200 000,00	381 936 560,19	99,93%	20 735 178,73

Excédent global de clôture :	20 735 178,73
dont Résultat cumulé des exercices antérieurs :	11 916 718,81
dont Résultat de l'exercice 2024 :	8 818 459,92

TABLEAU 5

Tableaux faisant apparaître, en éléments réels et par chapitre budgétaire, les dépenses et les recettes réalisées par rapport aux prévisions.

INVESTISSEMENT

	Chap	Chapitre	Prévu 2024	Réalisé 2024	Taux de réalisation
Dépenses	001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	15 701 468,10	15 701 468,10	100,00%
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		0,00	
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		0,00	
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	13 500 000,00	13 487 693,25	99,91%
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 133 030,00	1 644 885,11	77,11%
	204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	9 617 288,83	6 869 333,88	71,43%
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 771 028,00	5 327 054,61	92,31%
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	47 536 819,76	40 220 364,84	84,61%
	26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	93 396,83	93 396,83	100,00%
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	161 074,00	122 036,59	75,76%
	458101	BELMONT RD1 VC2 DEPENSE		0,00	
		TOTAL	94 514 105,52	83 466 233,21	88,31%
Recettes	001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	592 033,79	592 033,79	100,00%
	024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	920 850,00	0,00	0,00%
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	20 254 453,10	20 287 809,98	100,16%
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	26 421 289,36	27 049 807,41	102,38%
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	26 300 000,00	26 270 223,00	99,89%
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		14 760,00	
	204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	21 815,16	59 106,66	270,94%
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 264,00	2 785,20	85,33%
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00%
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	119 898,62	140 008,65	116,77%
	458201	BELMONT RD1 VC2 RECETTE		0,00	
		TOTAL	74 633 604,03	74 416 534,69	99,71%

(*)

(*) Comme prévu par l'instruction comptable M57, les réalisations de ce chapitre sont inscrites en section de fonctionnement (chapitre 77)

TABLEAU 6

Tableaux faisant apparaître, en éléments réels et par chapitre budgétaire, les dépenses et les recettes réalisées par rapport aux prévisions.

FONCTIONNEMENT

en € - cf¹ et²

	Chap	Chapitre	Prévu 2024	Réalisé 2024	Taux de réalisation
Dépenses	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	633 825,98	633 825,98	100,00%
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	21 568 821,89	19 935 965,85	92,43%
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	83 695 090,00	82 451 069,25	98,51%
	014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	5 783 568,00	5 747 218,52	99,37%
	016	APA	35 834 537,00	34 347 062,62	95,85%
	017	RSA / REGULARISATIONS DE RMI	29 110 028,00	28 762 225,18	98,81%
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	106 666 874,09	101 764 216,59	95,40%
	6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	205 000,00	203 704,33	99,37%
	66	CHARGES FINANCIERES	2 861 550,00	2 678 981,64	93,62%
	67	CHARGES SPECIFIQUES	129 373,52	13 652,79	10,55%
	68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 197 226,00	1 197 225,50	100,00%
			TOTAL	287 685 894,48	277 735 148,25

Recettes	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	11 958 511,00	11 958 511,00	100,00%
	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	147 241,00	180 569,92	122,64%
	016	APA	14 146 048,00	14 454 806,24	102,18%
	017	RSA / REGULARISATIONS DE RMI	509 804,00	544 477,67	106,80%
	70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	2 570 876,85	2 364 420,09	91,97%
	73	IMPOTS ET TAXES	102 759 500,00	101 857 468,00	99,12%
	731	FISCALITE LOCALE	95 538 917,00	96 925 217,90	101,45%
	74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	70 996 089,50	70 785 271,72	99,70%
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 023 186,92	7 310 898,30	91,12%
	76	PRODUITS FINANCIERS		807,42	
	77	PRODUITS SPECIFIQUES	2 589,70	223 945,24	8 647,54%
	78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	913 632,00	913 632,00	100,00%
			TOTAL	307 566 395,97	307 520 025,50

¹ Chapitres 016 : y compris dépenses de personnel affecté à la gestion de l'APA

² Chapitres 017 : y compris dépenses de personnel affecté à la gestion du RSA

TABLEAU 7

Les subventions versées (chapitre 65 - compte 657) par fonctions

En €	Fonctions M57	2023	2024	Evolution en %
0	SERVICES GENERAUX	836 080 €	785 811 €	-6,01%
1	SECURITE	3 150 €	2 950 €	-6,35%
2	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	498 754 €	516 342 €	3,53%
3	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	2 626 640 €	2 419 719 €	-7,88%
4	SANTE ET ACTION SOCIALE	1 941 542 €	1 761 840 €	-9,26%
5	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	406 960 €	386 696 €	-4,98%
6	ACTION ECONOMIQUE	1 937 586 €	1 549 188 €	-20,05%
7	ENVIRONNEMENT	187 437 €	129 302 €	-31,02%
8	TRANSPORTS	15 700 €	17 000 €	8,28%
	TOTAL	8 453 849 €	7 568 848 €	-10,47%

TABLEAU 8

Détail des subventions d'équilibre aux budgets annexes

		Dépenses	Recettes
01	BUDGET PRINCIPAL	1 709 094,78	
47	SATESE	0,00	271 800,79
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE	0,00	35 662,08
51	POLE THERMAL	0,00	
54	LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS	0,00	756 431,84
57	AUTODROME NOGARO	0,00	
58	CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	0,00	645 200,07
	Total :	1 709 094,78	1 709 094,78

TABLEAU 9

Les résultats de l'exercice 2024 se décomposent comme suit :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT
		Déficit 002	Excédent 002	Déficit 001	Excédent 001	Restes à réaliser DEPENSES
01	BUDGET PRINCIPAL		21 113 501,34	112 842,98		86 846,94
47	SATESE	107 056,14			107 056,14	
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE	515 338,68			515 338,68	
51	POLE THERMAL	773 316,65			348 400,98	
54	LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS	182 506,71			182 506,71	
57	AUTODROME NOGARO		245 380,10	85 944,06		
58	CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	177 959,36			177 959,36	
	TOTAL :	1 756 177,54	21 358 881,44	198 787,04	1 331 261,87	86 846,94

Le budget du pôle thermal étant clôturé au 31/12/2024, son résultat de clôture est intégré au BP2025 dans le résultat du Budget Principal

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT
		Déficit 002	Excédent 002	Déficit 001	Excédent 001	Restes à réaliser DEPENSES
01	BUDGET PRINCIPAL		21 113 501,34	112 842,98		86 846,94
51	POLE THERMAL	773 316,65			348 400,98	
	Reprise du résultat du Budget Principal en 2025		20 340 184,69		235 558,00	

TABLEAU 10**Dépenses réelles par fonctions – Tous budgets**

Fonctions M57		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Total	
0	SERVICES GENERAUX	34 355 812,65	31 311 192,38	65 667 005,03	18,18%
1	SECURITE	9 515 358,71	221 286,31	9 736 645,02	2,70%
2	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	13 877 028,55	3 341 226,51	17 218 255,06	4,77%
3	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	8 138 897,86	1 734 043,01	9 872 940,87	2,73%
4	SANTE ET ACTION SOCIALE	179 789 516,04	916 096,65	180 705 612,69	50,03%
5	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	1 197 781,45	3 910 108,94	5 107 890,39	1,41%
6	ACTION ECONOMIQUE	4 659 959,35	231 094,75	4 891 054,10	1,35%
7	ENVIRONNEMENT	3 338 563,75	1 915 253,48	5 253 817,23	1,45%
8	TRANSPORTS	21 963 423,11	39 574 059,87	61 537 482,98	17,04%
/	Hors Fonctions (*)	898 806,78	311 871,31	1 210 678,09	0,34%
	Total :	277 735 148,25	83 466 233,21	361 201 381,46	100,00%

(*) : Dépenses des budgets Annexes « Pôle Thermal » et « Autodrome de Nogaro » dont la nomenclature comptable ne prévoit pas de présentation croisée par Fonction